

# **Campagne de sensibilisation du public aux enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu**

## Rapport final intégré

**Préparé à l’intention de Sécurité publique Canada**

**Nom de la firme de recherche : LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.**

**Numéro de contrat :** CW2246850

**Valeur du contrat :** 147 363,30 $ (TVH incluse)

**Date d’attribution des services :** 4 novembre 2022

**Date de livraison des services :** 5 juin 2023

**Numéro d’enregistrement :** ROP 076-22

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez envoyer un courriel à ps.communications-communications.sp@canada.ca.

***This report is also available in English***

**Campagne de sensibilisation du public aux enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu**

**Rapport final intégré**

**Préparé pour Sécurité publique Canada**

**Nom du fournisseur :** LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.

**Date :** Juin 2023

Cette recherche sur l’opinion publique présente les résultats d’un sondage en ligne mené par Les Associés de recherche EKOS inc. pour le compte de Sécurité publique Canada. Cette étude comporte deux volets. Le premier sondage a été mené auprès de 2 054 Canadiens et Canadiennes du 14 janvier au 2 février 2023. Le deuxième sondage a été mené auprès de 2 099 répondants canadiens du 16 au 29 mars 2023.

This publication is also available in English under the title: Firearms Safety Public Awareness Campaign.

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales. Pour toute autre utilisation, veuillez obtenir au préalable une permission écrite de Services publics et Approvisionnement Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Services publics et Approvisionnement Canada à tpsgc.questions-questions.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca ou à :

Direction générale des Communications

Services publics et Approvisionnement Canada

Portage III Tour A

16A1-11, rue Laurier

Gatineau QC K1A 0S5

**Numéro de catalogue :** PS4-299/2023F-PDF

**Numéro international normalisé du livre (ISBN) :** 978-0-660-48196-8

**Publications connexes :** (numéro d’enregistrement : ROP 076-22)

**Numéro de catalogue :** PS4-299/2023E-PDF (English Report)
**Numéro international normalisé du livre (ISBN) :** 978-0-660-48195-1

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2023

**Tables des matières**

[**Sondage sur le gel des armes de poing** 4](#_Toc138781994)

[Liste des tableaux 4](#_Toc138781995)

[Liste des graphiques 4](#_Toc138781996)

[**Sondage** **sur les enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu** 6](#_Toc138781997)

[Liste des tableaux 6](#_Toc138781998)

[Liste des graphiques 6](#_Toc138781999)

[**Sommaire** 8](#_Toc138782000)

[A. Contexte et objectifs 8](#_Toc138782001)

[B. Méthodologie 8](#_Toc138782002)

[C. Principales constatations 10](#_Toc138782003)

[D. Note aux lecteurs 15](#_Toc138782004)

[E. Valeur du contrat 16](#_Toc138782005)

[F. Certification de neutralité politique 16](#_Toc138782006)

[**Résultats détaillés – Sondage sur le gel des armes de poing** 17](#_Toc138782007)

[A. Risque perçu 17](#_Toc138782008)

[B. Connaissance des mesures 25](#_Toc138782009)

[C. Perception des armes à feu – Mesures connexes 28](#_Toc138782010)

[D. Possession d’armes à feu 40](#_Toc138782011)

[**Résultats détaillés – Sondage sur les enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu** 47](#_Toc138782012)

[A. Travailler avec des segments vulnérables de la population 47](#_Toc138782013)

[B. Risque perçu 50](#_Toc138782014)

[C. Connaissance des mesures 58](#_Toc138782015)

[D. Perception des mesures visant à lutter contre la violence liée aux armes à feu – Mesures connexes 62](#_Toc138782016)

[E. Perception de la légalité de différentes armes à feu 68](#_Toc138782017)

[**Annexes** 71](#_Toc138782018)

[A. Détails méthodologiques 71](#_Toc138782019)

[B. Questionnaire – Sondage sur le gel des armes de poing 76](#_Toc138782020)

[C. Questionnaire – Sondage sur les enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu 88](#_Toc138782021)

### **Sondage sur le gel des armes de poing**

### **Liste des tableaux**

Tableau 1 : Raisons de la mauvaise perception du rendement du GC 29-30

Tableau 2 : Profil des propriétaires d’armes à feu 38-39

### **Liste des graphiques**

**A. Risque perçu**

 Graphique 1 : Niveau de préoccupation – La violence liée aux armes à feu constitue une menace pour la sécurité publique 15

 Graphique 2 : Fréquence de nouvelles sur la violence liée aux armes à feu 17

 Graphique 3 : Causes perçues de la violence liée aux armes à feu 18

 Graphique 4 : Incidence de l’exposition à la violence liée aux armes à feu 20

 Graphique 5 : Perception des endroits où a lieu la violence liée aux armes à feu 21

**B. Connaissance des mesures**

 Graphique 6 : Connaissance générale des programmes, politiques et règlements 23

 Graphique 7 : Connaissance de mesures réglementaires particulières 24

**C. Perceptions à l’égard des mesures liées aux armes à feu**

 Graphique 8 : Équilibre perçu de la réglementation 26

 Graphique 9 : Rendement perçu du GC dans la lutte contre la violence par les armes à feu 28

 Graphique 10 : Appui aux mesures de lutte contre la violence par les armes à feu 31

 Graphique 11 : Perception de l’efficacité des mesures de réduction de la violence liée aux armes à feu 33

 Graphique 12 : Perception de la légalité de différentes armes à feu 35

**D. Possession d’armes à feu**

 Graphique 13 : Source d’armes à feu 40

 Graphique 14 : Statut du permis d’armes à feu 41

 Graphique 15 : Motif de la possession d’armes à feu 42

 Graphique 16 : Connaissance des mesures à prendre avec les armes de poing non désirées 43

 Graphique 17 : Options perçues concernant les armes de poing non désirées 44

### **Sondage** **sur les enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu**

### **Liste des tableaux**

Tableau 3 : Personnes travaillant avec des groupes vulnérables 45

Tableau 4 : Travailler avec des victimes de violence par les armes à feu 46-47

Tableau 5 : Points de vue sur les lois « drapeau rouge » et « drapeau jaune » 64

Tableau 6 : Ressources pour soutenir les victimes de violence par les armes à feu 65

Tableau 7 : Taux de réponse (incluant les deux sondages) 71

Tableau 8 : Tableau démographique (incluant les deux sondages) 72-73

### **Liste des graphiques**

**A. Risque perçu**

Graphique 18 : Niveau de préoccupation – La violence par les armes à feu est une menace pour la sécurité publique 49

Graphique 19 : Fréquence de nouvelles sur la violence liée aux armes à feu 50

Graphique 20 : Sources d’information sur la violence par les armes à feu 51

Graphique 21 : Causes perçues de la violence par les armes à feu 53

Graphique 22 : Incidence de l’exposition à la violence liée aux armes à feu 55

**B. Connaissance des mesures**

Graphique 23 : Connaissance générale des programmes, politiques et règlements 56

Graphique 24 : Connaissance de mesures réglementaires particulières (i) 58

Graphique 25 : Connaissance de mesures réglementaires particulières (ii) 58

Graphique 26 : Rendement perçu du GC dans la lutte contre la violence liée aux armes à feu 60

**C. Perceptions à l’égard des mesures liées aux armes à feu**

Graphique 27 : Appui aux mesures de lutte contre la violence par les armes à feu (i) 62

Graphique 28 : Appui aux mesures de lutte contre la violence par les armes à feu (ii) 63

**D. Perception de la légalité de différentes armes à feu**

Graphique 29 : Perception de la légalité de la possession de différentes armes à feu 66

### **Sommaire**

#### Contexte et objectifs

Le gouvernement du Canada a apporté les plus grands changements aux lois sur le contrôle des armes à feu en plus de 40 ans et s’est engagé à assurer un contrôle responsable et strict des armes à feu afin de protéger les collectivités canadiennes, ce qui comprend la mise en œuvre d’un gel national des armes de poing, la révocation des permis d’armes à feu pour les personnes impliquées dans des actes de violence familiale ou de harcèlement criminel, et l’augmentation des sanctions pénales pour les infractions aux règlements de sécurité et aux lois applicables. Elle comprend également la prestation de nouveaux outils pour lutter contre le trafic et la contrebande d’armes à feu, ainsi que la création de nouvelles lois « drapeau jaune » et « drapeau rouge » permettant aux tribunaux de suspendre temporairement les licences d’armes à feu en cas d’utilisation dangereuse ou d’exiger de certains individus qu’ils rendent leurs armes à feu aux forces de l’ordre s’ils sont considérés comme un danger pour eux-mêmes ou pour autrui.

En 2021, Sécurité publique Canada a lancé une campagne de sensibilisation sur les armes à feu, qui informait les Canadiens que le gouvernement du Canada prenait des mesures pour prévenir la violence liée aux armes à feu en interdisant les armes à feu de style arme d’assaut, entre autres mesures, et qu’il avait l’intention de mettre en œuvre d’autres lois et modifications réglementaires relatives aux armes à feu. La campagne pluriannuelle se fonde sur des données probantes et s’appuie sur une variété de points de vue issus de recherches sur l’opinion publique menées auprès du public cible.

#### Méthodologie

Deux sondages nationaux de référence ont été menés pour contribuer à l’orientation de cette campagne de sensibilisation pluriannuelle :

1. Un sondage conçu pour examiner les connaissances et les attitudes à l’égard d’enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu en général, y compris des points de vue sur le gel national récemment annoncé des armes de poing au Canada.
	* Cette étude comprenait un suréchantillon de propriétaires d’armes à feu.
2. Un sondage conçu pour explorer les niveaux nationaux de connaissance, de perception et de compréhension des nouvelles réglementations et des nouveaux outils relatifs aux armes à feu qui visent à lutter contre la violence par les armes à feu.
	* Cette étude mettait l’accent sur des contextes de violence conjugale et de violence fondée sur le genre.
* Cette étude comprenait un échantillon de professionnels travaillant dans des secteurs fournissant des services aux populations vulnérables ou marginalisées.

Le premier sondage, qui portait sur des enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu en général et sur le gel national des armes de poing, a été mené du 14 janvier au 2 février 2023 auprès de 2 054 Canadiens et Canadiennes âgés de 18 ans, dont un échantillon de 447 Canadiens qui possèdent au moins une arme à feu. L’échantillon probabiliste recruté de façon aléatoire présente une marge d’erreur de +/-2,2 % (+/-4,6 % parmi les propriétaires d’armes à feu). La marge d’erreur pour les autres segments clés de l’échantillon se situe entre +/-3 % et +/-6 %, bien que cette marge soit de 8 % pour le Canada atlantique. La source de l’échantillon est le panel interne Prob*it*, qui se compose de Canadiens et Canadiennes recrutés au hasard. Le questionnaire du sondage était fourni en ligne ainsi qu’au téléphone dans les deux langues officielles. La durée moyenne pour répondre au sondage était de 14 minutes en ligne et de 19 minutes au téléphone. Le taux de réponse global au sondage est de 31 %.

Le deuxième sondage, qui portait sur la sécurité générale des armes à feu et sur les mesures mises en place pour de nouvelles armes à feu, a été mené entre le 16 et le 30 mars 2023. Le sondage comprenait un échantillon de 2 099 Canadiens et Canadiennes âgés de 18 ans et plus, y compris un échantillon de 450 Canadiens qui travaillent avec des segments vulnérables de la population. L’échantillon probabiliste recruté de façon aléatoire présente une marge d’erreur de +/- 2,1 % (+/- 4,6 % parmi les personnes qui travaillent avec des segments vulnérables de la population). La marge d’erreur pour les autres principaux segments de l’échantillon se situe entre +/-3 % et +/-8 %. La source de l’échantillon est le panel interne Prob*it*, qui se compose de Canadiens recrutés au hasard. Le questionnaire du sondage était fourni en ligne ainsi qu’au téléphone dans les deux langues officielles. La durée moyenne pour répondre au sondage était de 14 minutes en ligne et de 19 minutes au téléphone. Le taux de réponse global au sondage a été de 26 %.

L’annexe A présente de plus amples détails sur la méthodologie des deux sondages.

#### Principales constatations

##### Sondage sur le gel des armes de poing

**Risque perçu dans la collectivité**

Le grand public est divisé lorsqu’il est question du niveau de préoccupation quant à la menace de violence liée aux armes à feu dans sa propre collectivité. Un peu moins de la moitié des répondants (48 %) n’est pas du tout ou pas très préoccupé, tandis qu’un peu plus de la moitié (51 %) est plutôt ou très préoccupée. Quatre personnes sur dix (41 %) disent entendre parler de violence liée aux armes à feu dans leur collectivité parfois ou souvent, tandis que près de six répondants sur dix (58 %) disent qu’ils en entendent rarement parler. Dans les deux cas, les résidents des petites collectivités ou des collectivités rurales sont beaucoup moins susceptibles de dire qu’ils sont préoccupés ou qu’ils en entendent souvent parler dans leur collectivité. En fait, lorsqu’on les interroge sur l’endroit où le taux de violence par les armes à feu est le plus élevé, 66 % répondent les centres-villes et les centres urbains, alors que 13 % mentionnent les zones suburbaines et seulement 8 % disent les petites villes et les zones rurales.

Les gangs et le crime organisé (72 %) sont les plus souvent perçus comme les causes de la violence par les armes à feu, suivis par d’autres activités criminelles (42 %). Une personne sur quatre pense que la cause principale est la violence conjugale ou la violence fondée sur le sexe (25 %) ou encore le suicide, la santé mentale ou l’automutilation (22 %).

**Connaissance des programmes, politiques et règlements de lutte contre la violence liée aux armes à feu**

La moitié des Canadiens (48 %) croit connaître très bien ou assez bien l’éventail de programmes, de politiques et de règlements concernant la sécurité des armes à feu et la prévention de la violence par les armes à feu. Les propriétaires d’armes à feu sont plus susceptibles que les autres Canadiens de dire qu’ils les connaissent bien (84 %). La plupart des Canadiens (83 %) ont entendu parler des restrictions sur la vente, l’achat et le transfert d’armes de poing. Deux répondants sur trois (64 %) ont entendu parler des restrictions temporaires sur l’importation d’armes de poing au Canada. Plus de la moitié d’entre eux connaissent les mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu et la violence liée aux gangs (57 %) et les nouvelles mesures et nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu (55 %), bien qu’une très faible proportion en ait entendu parler assez souvent. Quatre personnes sur dix (39 %) ont entendu parler, pour la plupart seulement un peu, des attentes des personnes qui s’entraînent, qui prennent part à des compétitions ou qui travaillent comme entraîneur dans une discipline de tir à l’arme de poing. Les propriétaires d’armes à feu sont environ deux fois plus susceptibles d’avoir entendu parler de chacune de ces mesures que les autres Canadiens, en particulier les restrictions sur la vente et les restrictions temporaires sur l’importation d’armes de poing.

**Perceptions à l’égard des mesures liées aux armes à feu**

Un Canadien sur trois (33 %) croit que la réglementation des armes à feu au Canada est équilibrée. Parmi les deux autres tiers, ceux qui estiment que la réglementation n’est pas assez stricte (40 %) l’emportent dans une proportion de deux contre un sur ceux qui croient qu’elle est trop stricte (19 %). Près de la moitié des propriétaires d’armes à feu (46 %) sont d’avis que la réglementation est trop stricte, ce qui n’est le cas que chez 14 % des autres Canadiens, qui croient qu’elle est parfaitement équilibrée ou qu’elle n’est pas assez stricte (45 %).

Le rendement perçu du gouvernement du Canada lorsqu’il s’agit d’adopter des mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu est assez faible parmi les répondants. Deux Canadiens sur trois (69 %) estiment que ce rendement est mauvais (40 %) ou correct (29 %). Seule une personne sur quatre (24 %) le considère comme bon (20 %) ou excellent (4 %). Les propriétaires d’armes à feu sont beaucoup plus susceptibles d’avoir une impression négative (74 % estiment que le rendement est mauvais). Parmi les raisons les plus fréquemment citées figure la croyance que seuls les propriétaires d’armes enregistrés sont pénalisés (24 %) et que le problème réside dans les armes illégales (14 %).

Le soutien aux mesures de lutte contre la violence par armes à feu est généralement élevé, en particulier en ce qui a trait aux mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu et la violence liée aux gangs (94 % de soutien, dont 75 % d’appui solide), ainsi qu’aux nouvelles mesures et aux nouveaux fonds visant à lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu (92 % y compris 74 % de soutien fort). Trois personnes sur cinq sont favorables (75 %, dont 41 % le sont fortement) aux exemptions aux restrictions relatives aux armes de poing pour les personnes qui s’entraînent, prennent part à des compétitions ou travaillent comme entraîneur dans une discipline de tir à l’arme de poing, bien que 15 % s’opposent à ces mesures. Sept personnes sur dix (71 %) soutiennent les restrictions sur la vente, l’achat et le transfert d’armes de poing (53 % fortement), bien que 25 % y soient défavorables. Les résultats sont semblables en ce qui concerne les restrictions temporaires sur l’importation d’armes de poing au Canada (69 % soutiennent, dont 51 % sont tout à fait favorables), quoique 23 % s’y opposent. L’opposition est plus concentrée parmi les propriétaires d’armes à feu, en particulier lorsqu’il s’agit de restrictions sur la vente, l’achat et le transfert d’armes de poing (64 %) et de restrictions temporaires sur l’importation d’armes de poing au Canada (59 %). En ce qui concerne ces deux dernières restrictions, 46 % des propriétaires d’armes à feu estiment que les mesures ne seront pas efficaces, tandis que 32 % pensent qu’elles seront un peu efficaces et 17 % croient qu’elles seront efficaces. Les propriétaires d’armes à feu sont beaucoup moins enclins que les autres Canadiens à croire qu’elles seront efficaces. En fait, 79 % croient qu’elles ne le seront pas.

En ce qui concerne la possession de plusieurs types d’armes de poing, la plupart des Canadiens croient que les armes de poing semi-automatiques ne devraient pas être légales (71 %), bien que seuls 32 % des propriétaires d’armes soient de cet avis. Aussi, 61 % sont d’avis que les revolvers ne devraient pas être légaux (25 % parmi les propriétaires d’armes à feu). Une proportion inférieure (36 %) estime que les répliques d’armes de poing devraient être illégales (13 % chez les propriétaires d’armes).

**Profil des propriétaires d’armes à feu**

Un peu plus d’une personne sur cinq (22 %) de l’échantillon possède entre une et trois armes à feu, le plus souvent une carabine (80 % des propriétaires d’armes à feu), ou un fusil de chasse (72 %), suivi d’une arme d’épaule semi-automatique (35 %) ou d’une arme de poing (26 %). La grande majorité d’entre eux en possèdent depuis plus de cinq ans et ils en utilisent généralement quelques fois par année ou moins. Environ deux répondants sur trois possèdent uniquement des armes à feu sans restriction (60 %), tandis que 32 % possèdent des armes à feu avec et sans restriction. Trois personnes sur quatre (74 %) ont acheté une arme à feu auprès d’un revendeur et près de la moitié (47 %) ont hérité d’une arme à feu d’un membre de leur famille ou d’un ami. Un Canadien sur trois (34 %) a acheté une arme à feu d’un particulier et 24 % en ont reçu une en cadeau. Les armes à feu sont le plus souvent utilisées pour le tir à la cible (74 %), pour la chasse pour se nourrir (48 %) ou pour la chasse sportive (38 %).

##### Sondage sur les enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu

**Groupe ciblé**

Un membre sur cinq de l’échantillon (21 %) travaille avec des segments vulnérables de la population. Les domaines de travail les plus populaires sont la santé ou les services médicaux, et l’éducation (26 % pour chaque secteur), suivis par les services de soutien (17 %). Un autre sous-ensemble de ces répondants travaille avec des victimes de violence par les armes à feu et leur famille (36 %)[[1]](#footnote-2), bien que seuls 9 % disent le faire fréquemment et plus de la moitié déclarent le faire rarement. Les principaux domaines de violence par les armes à feu que les personnes qui soutiennent des victimes mentionnent sont liés au suicide ou à l’automutilation, à la violence liée aux gangs ou au crime organisé, aux activités criminelles et à la violence conjugale ou fondée sur le sexe.

**Risque perçu**

Le grand public est divisé lorsqu’il est question du niveau de préoccupation relatif à la menace de violence liée aux armes à feu dans sa propre collectivité. Un peu moins de la moitié des répondants (47 %) ne sont pas du tout ou pas très préoccupés, tandis qu’un peu plus de la moitié (47 %) est plutôt ou très préoccupée. Les répondants sont plus préoccupés lorsqu’il s’agit de violence à l’extérieur de leur propre collectivité (73 %). Quatre personnes sur dix (43 %) disent entendre parler de violence liée aux armes à feu dans leur collectivité parfois ou souvent. Les résidents des petites collectivités ou des collectivités rurales sont beaucoup moins susceptibles de dire qu’ils sont préoccupés ou qu’ils en entendent souvent parler dans leur collectivité. Ils sont plus susceptibles d’entendre le plus souvent parler de la violence par les armes à feu sur Internet (57 %), à la télévision (56 %) et à la radio (49 %), ainsi que par le biais de médias sociaux (41 %).

Les gangs ou le crime organisé (71 %) sont perçus le plus souvent comme les causes de la violence par les armes à feu, suivis par d’autres activités criminelles (45 %). Une personne sur quatre pense que la cause principale est la violence conjugale ou la violence fondée sur le sexe (27 %) ou le suicide, la santé mentale ou l’automutilation (27 %).

**Connaissance des programmes, politiques et règlements de lutte contre la violence liée aux armes à feu**

La moitié des Canadiens (49 %) croit connaître très bien ou assez bien l’éventail de programmes, de politiques et de règlements concernant les enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu et la prévention de la violence par les armes.

Presque tous les Canadiens (90 %) ont entendu parler de l’interdiction des armes à feu de style arme d’assaut. Huit répondants sur dix (80 %) ont entendu parler des restrictions sur la vente, l’achat et le transfert d’armes de poing, et presque la même proportion (76 %) a entendu parler du programme de rachat d’armes à feu visant à indemniser équitablement les propriétaires de certaines armes interdites. Un peu plus de la moitié ont entendu parler de l’interdiction des chargeurs pouvant contenir plus que le nombre légal de balles (58 %). Environ la moitié des répondants est au courant de l’obligation pour les entreprises de tenir un inventaire et des registres des ventes (48 %) ou d’élargir les vérifications des antécédents pour inclure l’ensemble de l’historique des demandeurs (50 %). Une moindre proportion a entendu parler de l’obligation pour les vendeurs d’armes à feu sans restriction de valider le permis de l’acheteur auprès du gouvernement (45 %) et de restrictions sur les répliques d’armes à feu (46 %). Environ la moitié a entendu parler des mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu et la violence liée aux gangs (51 %), ainsi que des nouvelles mesures et nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu (50 %), bien qu’une faible proportion n’en ait entendu parler qu’un peu. Une moindre proportion a entendu parler des lois « drapeau rouge » et « drapeau jaune » (31 % et 27 %, respectivement).

Les propriétaires d’armes à feu sont environ deux fois plus susceptibles d’avoir entendu parler de chacune de ces mesures que les autres Canadiens, en particulier des restrictions sur la vente et les restrictions temporaires sur l’importation d’armes de poing.

**Perceptions à l’égard des mesures liées aux armes à feu**

Le rendement perçu du gouvernement du Canada lorsqu’il s’agit d’adopter des mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu est assez faible. Deux répondants sur trois (69 %) estiment que ce rendement est mauvais (37 %) ou correct (32 %). Seule une personne sur quatre (24 %) le considère comme bon (21 %) ou excellent (3 %).

Le soutien aux mesures de lutte contre la violence par les armes à feu est généralement élevé, en particulier pour les nouvelles mesures et les nouveaux fonds visant à lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu (95 %) et contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (94 %). Environ huit répondants sur dix soutiennent également les huit autres mesures décrites dans le sondage[[2]](#footnote-3), et 74 % appuient un programme de rachat de certaines armes à feu interdites, tandis que 63 % sont favorables à des restrictions sur la vente, l’achat et le transfert de pistolets à air comprimé à vitesse moyenne.

Parmi les gens qui travaillent avec des victimes de violence par les armes à feu et leur famille, 46 % croient que les lois « drapeau rouge » et « drapeau jaune » appuieront leur travail, et 29 % croient que ces lois seront efficaces pour protéger les victimes et les victimes potentielles de violence par les armes à feu, bien que 29 % croient également qu’elles ne seront pas efficaces et 35 % croient qu’elles le seront un peu.

Parmi les principales sources de ressources sur la prestation de soutien aux victimes et à d’autres personnes figurent les organismes sans but lucratif (64 %), les formations en milieu de travail (37 %), le gouvernement provincial (33 %), le gouvernement fédéral (29 %) et les réseaux professionnels (29 %).

En ce qui concerne la possession de plusieurs types d’armes de poing, la plupart des Canadiens croient que les armes de poing semi-automatiques ne devraient pas être légales (71 %). Aussi, 60 % sont d’avis que les revolvers ne devraient pas être légaux. Une proportion inférieure (36 %) estime que les pistolets à air comprimé devraient être illégaux (26 % chez les propriétaires d’armes). Pour les carabines et les fusils de chasse semi-automatiques, 55 % des Canadiens croient qu’ils devraient être illégaux, alors que seuls 25 % croient que cela devrait être le cas pour les carabines et les fusils de chasse à mécanisme manuel.

#### Note aux lecteurs

Les résultats détaillés de l’étude sont présentés dans les sections ci-dessous. Les résultats globaux sont présentés dans la section principale du rapport et sont normalement appuyés par un graphique ou une présentation tabulaire. Des textes à puces sont également utilisés pour mettre en évidence des différences statistiques importantes entre des sous-groupes de répondants. Si aucune différence n’est soulignée dans le rapport, cela signifie que la différence n’est statistiquement pas considérable[[3]](#footnote-4) par rapport aux résultats globaux ou que cette différence est considérée comme beaucoup trop faible pour être digne de mention. Les résultats pour la proportion de répondants de l’échantillon qui ont répondu « je ne sais pas » ou qui n’ont pas fourni une réponse peuvent ne pas être indiqués dans la représentation graphique des résultats dans tous les cas, particulièrement lorsqu’ils ne sont pas appréciables (p. ex., 10 % ou moins). Aussi, il est possible que les résultats ne donnent pas cent pour cent en raison des arrondissements. De même, l’addition de certains pourcentages pour deux réponses peut sembler incorrecte en raison des arrondissements.

Les questionnaires des sondages se trouvent à l’annexe B (sondage sur le gel des armes de poing) et à l’annexe C (sondage sur les enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu). Il est à noter que quelques questions figuraient dans les deux sondages, car chacun d’eux comprenait un sous-échantillon cible distinct. Il a été jugé important d’inclure ces cinq questions répétées pour les propriétaires d’armes et pour les gens travaillant avec des segments vulnérables de la société. Il a également été jugé important d’inclure ces éléments dans les deux sondages afin qu’ils puissent être utilisés comme outils d’analyse pour mieux segmenter d’autres réponses des sondages. Ces éléments répétitifs comprennent les suivants : niveau de préoccupation perçu à l’égard de la violence par les armes à feu dans sa propre collectivité; fréquence de nouvelles sur la violence liée aux armes à feu; incidence de l’exposition à la violence liée aux armes à feu; connaissance générale des programmes, politiques et règlements visant à lutter contre la violence par les armes à feu; perception du rendement du gouvernement dans la lutte contre la violence par les armes à feu. Par conséquent, les résultats de ces questions sont présentés dans chacun des deux chapitres du rapport portant sur les résultats détaillés.

#### Valeur du contrat

La valeur du contrat du projet de sondage d’opinion publique est de 147 363,30 dollars (TVH incluse).

Nom du fournisseur : Les Associés de recherche EKOS

No de contrat avec TPSGC : CW2246850

Date du contrat : 4 novembre 2022

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette étude, veuillez envoyer un courriel à ps.communications-communications.sp@canada.ca

#### Certification de neutralité politique

À titre de cadre supérieur des Associés de recherche EKOS Inc., j’atteste par la présente que les documents remis sont entièrement conformes aux exigences de neutralité politique du gouvernement du Canada exposées dans la Politique sur les communications et l’image de marque et dans la Directive sur la gestion des communications. En particulier, les documents remis ne contiennent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l’évaluation de la performance d’un parti politique ou de ses dirigeants.

**Signé par :** 

 Susan Galley(Vice-présidente)

### **Résultats détaillés – Sondage sur le gel des armes de poing**

#### Risque perçu

Le niveau de préoccupation sur le fait que la violence par les armes à feu constitue une menace pour la sécurité publique dans la collectivité locale est divisé uniformément. Un peu moins de la moitié des répondants n’est pas du tout préoccupée (23 %) ou pas très préoccupée (26 %). Un peu plus de la moitié est quelque peu préoccupée (33 %) ou très préoccupée (18 %).

Les gens qui ne possèdent pas d’arme à feu (55 %) sont plus préoccupés par la menace à la sécurité publique que les propriétaires d’armes à feu (30 %).

Graphique 1 : Niveau de préoccupation – La violence par les armes à feu
est une menace pour la sécurité publique



**Q15.** À quel point êtes-vous préoccupé(e) par le fait que la violence par les armes à feu constitue une menace pour la sécurité publique dans votre collectivité locale? Êtes-vous...?
**Base :** n=2054

* Les résidents du Québec (57 %) et de l’Ontario (58 %) sont plus préoccupés que ceux des autres régions.
* Les femmes (59 %) sont plus enclines que les hommes (44 %) à être préoccupées par la violence liée aux armes à feu.
* Le niveau de préoccupation augmente avec l’âge. En effet, 58 % des personnes âgées de 65 ans et plus sont préoccupées, alors que cette proportion est de 45 % chez les gens âgés de moins de 35 ans.
* Les personnes qui ne sont pas nées au Canada (62 %) ont plus tendance à s’inquiéter que celles qui sont nées au Canada (49 %).
* Les personnes ayant fait des études universitaires (54 %) sont plus susceptibles que celles n’ayant fait que des études secondaires (46 %) d’être préoccupées. Toutefois, les gens ayant un revenu plus élevé (100 000 dollars et plus) (48 %) sont moins susceptibles d’être préoccupés que ceux dont le salaire annuel est de moins de 60 000 dollars (56 %).
* Le niveau de préoccupation est plus élevé chez les résidents des milieux urbains (63 %) que chez ceux des régions rurales (34 %).

La majorité des Canadiens déclare entendre parler rarement (39 %) ou jamais (19 %) de violence par les armes à feu. Quatre personnes sur dix entendent parler de violence par armes à feu parfois (25 %) ou souvent (16 %).

Les personnes qui ne possèdent pas d’armes à feu (44 %) sont près de deux fois plus susceptibles de dire entendre parler de violence liée aux armes à feu que les propriétaires d’armes à feu (24 %).

Graphique 2 : Fréquence de nouvelles sur la violence liée aux armes à feu



**Q16** À quel point êtes-vous préoccupé(e) par le fait que la violence par les armes à feu constitue une menace pour la sécurité publique dans votre collectivité locale? Êtes-vous...?
**Base :** n=2054

* À l’échelle régionale, les résidents du Québec (48 %) et de l’Ontario (44 %) sont plus susceptibles que ceux des autres régions d’avoir entendu parler de violence liée aux armes à feu dans leur collectivité.
* Les femmes (46 %) sont plus enclines que les hommes (37 %) à dire entendre parler de violence par les armes à feu.
* Les personnes vivant dans une zone urbaine (57 %) ont plus tendance à avoir entendu parler de violence par les armes à feu dans leur communauté que celles vivant dans une zone rurale (15 %).

La plupart des Canadiens pensent que les principales sources de violence liée aux armes à feu au Canada sont la violence liée aux gangs et le crime organisé (72 %). Moins de la moitié des répondants mentionnent des activités criminelles générales, comme des entrées par effraction et des vols qualifiés (44 %). Une personne sur quatre croit que la violence conjugale ou la violence fondée sur le sexe (25 %) est une cause principale de la violence par armes à feu au Canada. Un peu moins de répondants (22 %) mentionnent le suicide, la santé mentale ou l’automutilation.

Les propriétaires d’armes à feu sont plus susceptibles de dire que la violence conjugale (83 %) ou les activités criminelles (54 %) sont une source principale que ceux qui ne possèdent pas d’armes à feu, qui ont plus tendance à mentionner la violence conjugale (27 %) et les décès ou préjudices accidentels (5 %).

Graphique 3 : Causes perçues de la violence liée aux armes à feu



**Q17.** Selon vous, quelles sont les principales causes ou sources de violence par les armes à feu au Canada? Est-ce...?
**Base :** n=2054

* Les gens qui sont préoccupés par la violence liée aux armes à feu (49 %) sont plus susceptibles que ceux qui sont moins préoccupés (39 %) de mentionner les activités criminelles. Les personnes moins préoccupées (27 %) ont plus tendance que celles préoccupées (18 %) de signaler le suicide, la santé mentale ou l’automutilation.
* De même, les personnes directement touchées par la violence liée aux armes à feu sont plus enclines à mentionner que la violence liée aux gangs (76 %) et les activités criminelles (46 %) sont les principales causes. Les autres Canadiens sont plus susceptibles (30 %) que ceux qui sont directement touchés (19 %) de dire que la violence conjugale est une cause principale.
* Les personnes qui connaissent bien divers programmes et politiques liés à des enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu mentionnent plus souvent comme cause la violence liée aux gangs (76 %), alors que la proportion est de 68 % chez les répondants qui affirment ne pas bien connaître ces programmes et politiques.
* Les résidents de la Colombie-Britannique et des Territoires (80 %) sont plus susceptibles que ceux de toute autre région de dire que la violence liée aux gangs est une cause principale de la violence par les armes à feu. Les résidents des Prairies (50 %) et de l’Ontario (48 %) sont plus susceptibles de citer les activités criminelles en général. Les résidents du Canada atlantique (38 %) et du Québec (31 %) sont plus enclins que les résidents des autres régions à croire que la violence conjugale est une source principale de violence par les armes à feu au Canada.
* Les hommes (76 %) ont plus tendance que les femmes (69 %) à évoquer la violence liée aux gangs, alors que les femmes (29 %) sont enclines à citer la violence conjugale.
* Les Canadiens âgés de 65 ans et plus (51 %) sont plus susceptibles de mentionner les activités criminelles que ceux âgés de moins de 35 ans (39 %). Les jeunes Canadiens sont plus enclins à faire allusion au suicide (33 %) ou à la mort accidentelle (7 %) comme cause principale de la violence par les armes à feu.
* Les personnes ayant fait des études collégiales (49 %) sont plus susceptibles que celles ayant fait des études universitaires (39 %) de mentionner les activités criminelles. Les gens qui ont fait des études universitaires ont plus tendance que les autres à indiquer la violence conjugale (30 %).

Un Canadien sur six (15 %) dit avoir été touché par la violence liée aux armes à feu. Quatre pour cent affirment ne pas savoir (3 %) ou préfèrent ne pas répondre (1 %).

Graphique 4 : Incidence de l’exposition à la violence liée aux armes à feu



**Q18.** Est-ce que des actes de violence par les armes à feu (violence liée aux gangs, au crime organisé, aux activités criminelles, aux décès ou aux préjudices accidentels, etc.) vous ont touché(e), vous ou l’un de vos proches?
**Base :** n=2054

* Les Canadiens âgés de 65 ans et plus sont un peu moins susceptibles de déclarer que la violence liée aux armes à feu les a touchés ou a touché quelqu’un qu’ils connaissent (9 % comparativement à 15 % à 18 % parmi les autres groupes d’âge).

Deux Canadiens sur trois (66 %) croient que les centres-villes ou les centres urbains présentent le taux de violence par armes à feu le plus élevé. Treize pour cent estiment que ce taux est plus élevé dans les zones suburbaines, tandis que 8 % croient que les petites villes et les zones rurales sont les endroits où le taux de violence par armes à feu est le plus élevé. Plus d’un répondant sur dix (12 %) est incertain.

Les propriétaires d’armes à feu sont plus susceptibles de dire que la violence se produit dans les centres-villes (75 % comparativement à 65 % chez les autres Canadiens). Ils sont cependant un peu moins enclins que les autres Canadiens à citer les zones suburbaines (10 % contre 14 %) ou les petites villes et les régions rurales (5 % contre 9 %).

Graphique 5 : Perception des endroits où a lieu la violence liée aux armes à feu



**Q19.** Selon vous, dans lequel des endroits suivants le taux de violence par les armes à feu est-il le plus élevé au Canada? Est-ce...?
**Base :** n=2054

* À l’échelle régionale, les résidents du Québec (77 %) sont plus susceptibles que ceux de toute autre région de dire que la violence liée aux armes à feu se produit le plus souvent dans les centres-villes ou dans les centres urbains. Les résidents de la Colombie-Britannique et des Territoires (77 %) ont plus tendance que ceux des autres régions du pays à croire que c’est le cas dans les zones suburbaines.
* Les Canadiens âgés de 35 ans ou moins (12 %) sont plus susceptibles que ceux des autres groupes d’âge de dire que les petites villes et les régions rurales présentent le taux le plus élevé de violence liée aux armes à feu.
* Les personnes qui ont un diplôme d’études collégiales (71 %) sont plus susceptibles que celles ayant un niveau de scolarité différent (63 % à 66 %) de croire que la violence liée aux armes à feu se produit dans les centres-villes. Les gens qui n’ont fait que des études secondaires sont plus enclins à croire que les autres Canadiens que les zones suburbaines (18 %) sont le théâtre de plus de violence par les armes à feu. Les répondants qui ont un diplôme universitaire sont plus susceptibles que ceux qui ont un niveau de scolarité inférieur de croire que le taux est plus élevé dans les petites villes et dans les zones rurales (12 %).

#### Connaissance des mesures

La moitié des Canadiens (48 %) croit connaître très bien (12 %) ou à tout le moins assez bien l’éventail de programmes, de politiques et de règlements concernant la sécurité des armes à feu et la prévention de la violence par les armes à feu. Parmi les 51 % restants, 35 % estiment ne pas les connaître très bien, et 17 % affirment ne pas les connaître du tout.

Les propriétaires d’armes à feu sont beaucoup plus susceptibles de dire qu’ils connaissent bien ces politiques et règlements (84 %) que les autres Canadiens (42 %).

Graphique 6 : Connaissance générale des programmes, politiques et règlements



**Q20.** Il existe un éventail de programmes, de politiques et de règlements concernant la sécurité des armes à feu et la prévention de la violence par les armes à feu. À quel point connaissez-vous bien chacun de ces sujets?
**Base :** n=2054

* Les résidents des Prairies (59 %) et de la Colombie-Britannique (56 %) ont plus tendance que ceux des autres régions du pays à connaître les programmes, politiques et règlements. C’est également davantage le cas chez les hommes (59 %) que chez les femmes (37 %) et chez les gens qui ont fait des études collégiales (53 %) par rapport à ceux qui n’ont fait que des études secondaires (46 %) ou qui ont fait des études universitaires (45 %).
* Le manque de connaissance est le plus élevé au Québec (68 %), chez les personnes nées à l’extérieur du Canada (58 %), chez les personnes dont le revenu annuel du ménage est de moins de 60 000 dollars (57 %) et chez les résidents des zones urbaines.

La connaissance de ces politiques est moyenne dans l’ensemble. Les restrictions sur la vente, l’achat et le transfert d’armes de poing sont un domaine que la plupart des Canadiens (83 %) disent connaître au moins dans une certaine mesure (34 % disent en avoir beaucoup entendu parler, tandis que 49 % déclarent en avoir peu entendu parler). Deux répondants sur trois (64 %) ont entendu parler beaucoup (22 %) ou un peu (42 %) des restrictions temporaires sur l’importation d’armes de poing au Canada. Un peu plus de la moitié (57 %) des Canadiens a beaucoup entendu parler (10 %) ou un peu (47 %) des mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu et la violence liée aux gangs, bien que 40 % disent ne pas en avoir entendu parler. Il existe un niveau semblable de connaissance à l’égard des nouvelles mesures et des nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu. Les exemptions aux restrictions relatives aux armes de poing pour les personnes qui s’entraînent, prennent part à des compétitions ou travaillent comme entraîneur dans une discipline de tir à l’arme de poing sont la politique la moins connue, seuls 39 % des répondants disant en avoir entendu parler beaucoup (8 %) ou un peu (31 %). Cependant, 56 % des répondants disent qu’ils n’en ont pas entendu parler.

Graphique 7 : Connaissance de mesures réglementaires particulières[[4]](#footnote-5)



**Q24a-e.** Le gouvernement fédéral a mis au point des politiques pour lutter contre la criminalité et la violence par les armes de poing. À quel point avez-vous entendu parler de chacune de ces politiques?
**Base :** n=2054

* Les personnes les plus susceptibles d’avoir beaucoup entendu parler des restrictions sur la vente, l’achat et le transfert d’armes de poing sont les résidents des Prairies (44 %) et de la Colombie-Britannique ou des Territoires (42 %), les hommes (44 %) et les personnes dont le revenu annuel du ménage est de 100 000 dollars ou plus (39 %).
* Ceux qui ont le plus tendance à dire qu’ils n’en ont pas entendu parler sont les résidents du Québec (23 %) et les personnes nées à l’extérieur du Canada (23 %).
* Les résidents des Prairies (30 %) et de la Colombie-Britannique ou des Territoires (28 %), les hommes (31 %) et les personnes dont le revenu annuel du ménage est de 100 000 dollars ou plus (27 %) ont plus tendance à bien connaître les restrictions temporaires sur l’importation d’armes de poing au Canada.
* Les personnes les plus susceptibles de dire qu’elles n’en ont pas entendu parler sont les résidents du Québec (23 %), les femmes (40 %), les gens âgés de moins de 35 ans (38 %) et les répondants dont le revenu annuel du ménage est de moins de 60 000 dollars (40 %).
* Il n’y a pas de segments qui se distinguent en ce qui concerne les mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu et la violence liée aux gangs. C’est également le cas en ce qui concerne les nouvelles mesures et les nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu.
* Les hommes sont plus susceptibles d’avoir entendu parler beaucoup ou un peu des exceptions aux restrictions relatives aux armes de poing pour les personnes qui s’entraînent, prennent part à des compétitions ou travaillent comme entraîneur dans une discipline de tir à l’arme de poing (46 %).

#### Perception des armes à feu – Mesures connexes

Un Canadien sur trois (33 %) croit que la réglementation des armes à feu au Canada est parfaitement équilibrée. Parmi les deux autres tiers, ceux qui estiment que la réglementation n’est pas assez stricte (40 %) l’emportent dans une proportion de deux contre un sur ceux qui croient qu’elle est trop stricte (19 %). Les 8 % restants ne croient pas en savoir assez pour commenter.

Quarante-cinq pour cent des personnes qui ne possèdent pas d’arme à feu estiment que la réglementation n’est pas assez stricte, alors que cette proportion n’est que de 11 % chez les propriétaires d’armes à feu. L’inverse est également vrai. Près de la moitié (46 %) des propriétaires d’armes à feu croit que la réglementation est trop stricte, ce qui n’est le cas que de 14 % des autres Canadiens. Les propriétaires d’armes à feu ont aussi plus tendance que les autres à croire que la réglementation est parfaitement équilibrée (41 %, comparativement à 32 % chez les autres Canadiens).

Graphique 8 : Équilibre perçu de la réglementation



**Q21.** Diriez-vous que la réglementation en matière d’armes à feu (c.-à-d. restrictions relatives aux armes de poing, vérification des permis, etc.) au Canada est trop stricte, pas assez stricte ou parfaitement équilibrée?
**Base :** n=2054

* Les personnes qui se disent préoccupées par la violence liée aux armes à feu sont plus susceptibles (58 %) de dire que la réglementation n’est pas assez stricte que ceux qui sont moins préoccupés (22 %). Le segment le moins préoccupé est beaucoup plus susceptible de dire que la réglementation est parfaitement équilibrée (42 %) ou trop stricte (30 %), alors que ces proportions sont de 25 % et 8 % chez les gens qui se disent préoccupés.
* Les personnes qui disent bien connaître les programmes et les politiques liés à la sécurité des armes à feu sont plus susceptibles de dire que la réglementation est parfaitement équilibrée (37 %) ou trop stricte (31 %) alors que ces proportions sont de 29 % et 7 % respectivement chez les personnes qui les connaissent.
* Il existe de fortes divergences sur cette question, principalement entre les propriétaires d’armes à feu et les autres. Les personnes les plus susceptibles de voir la réglementation comme pas assez stricte sont les résidents du Québec (55 %), les femmes (50 %) et les gens âgés de 65 ans et plus (56 %). Les personnes ayant fait des études universitaires (46 %) et les résidents des zones urbaines (46 %) sont également plus susceptibles d’avoir ce point de vue que leurs homologues.
* Les gens qui croient que la réglementation est trop stricte sont plus souvent des résidents des Prairies (33 %) et de la Colombie-Britannique ou des Territoires (25 %), des hommes (28 %), des personnes ayant fait des études collégiales (24 %) et les résidents des régions rurales (25 %).
* Le point de vue selon lequel la réglementation est parfaitement équilibrée est le plus souvent l’affaire des gens âgés de moins de 35 ans, ainsi que de propriétaires d’armes à feu (41 % dans chaque cas).

La majorité des Canadiens ne voient pas le rendement du gouvernement du Canada de façon positive lorsqu’il s’agit d’adopter des mesures pour lutter contre la violence liée aux armes à feu. Deux sur trois (69 %) estiment que ce rendement est mauvais (40 %) ou correct (29 %). Seule une personne sur quatre (24 %) le considère comme bon (20 %) ou excellent (4 %). Sept pour cent affirment ne pas en savoir assez pour commenter.

Les propriétaires d’armes à feu estiment que le rendement du gouvernement du Canada est mauvais, 74 % indiquant qu’il est faible et 14 % le considérant comme correct. Seuls 10 % le considèrent comme bon (9 %) ou excellent (1 %).

Graphique 9 : Rendement perçu du gouvernement du Canada dans la lutte contre la violence par les armes à feu



**Q22.** Comment évalueriez-vous le rendement du gouvernement du Canada lorsqu’il s’agit d’adopter des mesures (règlements, politiques, programmes, etc.) visant à lutter contre la violence par les armes à feu?
Base : n=2054

* Le segment qui estime que la réglementation est trop stricte a plus tendance à considérer le rendement comme mauvais (87 %), alors que 28 % de ces répondants disent qu’elle n’est pas assez stricte et 33 % estiment qu’elle est parfaitement équilibrée. Les gens qui sont moins préoccupés sont également plus susceptibles de considérer le rendement du gouvernement comme mauvais (48 % contre 33 % chez les personnes les plus préoccupées). Les personnes qui déclarent connaître le mieux les programmes, politiques et règlements sont également deux fois plus susceptibles de considérer le rendement comme mauvais (53 %) que les gens qui les connaissent moins bien (28 %).
* Les personnes les plus susceptibles de considérer le rendement comme mauvais sont des résidents des Prairies (50 %) et des régions rurales (50 %) et ont un niveau de scolarité collégial (46 %). Les hommes (51 %) ont aussi plus tendance que les femmes (29 %) à juger que le rendement est mauvais.
* Les femmes sont plus enclines (23 %) que les hommes (18 %) à croire que le rendement du gouvernement est bon. C’est également plus souvent le cas des personnes ayant fait des études universitaires (24 %) par rapport à celles ayant un niveau de scolarité inférieur (16 % pour celles qui ont fait des études collégiales et 19 % chez celles n’ayant fait que des études secondaires).

Les raisons pour lesquelles le rendement du gouvernement est jugé comme mauvais ou correct sont variées et dictées par l’opinion voulant que la réglementation soit considérée comme trop stricte ou pas assez stricte (voir le tableau 1).

**Tableau 1 : Raisons de la mauvaise perception du rendement du GC**

|  | **Total** | **Possession d’armes à feu** |
| --- | --- | --- |
| *Q23. Pourquoi avez-vous cette impression?* | *n=1455* | *n=393* |
| Seuls les propriétaires d’armes à feu légales et enregistrées sont pénalisés | 25 % | 44 % |
| Le problème, ce sont les armes illégales, c’est-à-dire celles avec lesquelles des crimes sont commis; les criminels ont accès à des armes à feu illégales | 14 % | 16 % |
| Il faut stopper l’entrée d’armes à feu en provenance des États-Unis aux frontières, l’importation illégale d’armes à feu; la loi doit être appliquée davantage aux frontières | 11 % | 17 % |
| Il faut se concentrer sur la capture des criminels et des délinquants violents, et stopper la criminalité, y compris la maltraitance familiale; il faut pourchasser les criminels | 10 % | 20 % |
| Les mesures prises ne sont pas efficaces pour régler le problème | 10 % | 13 % |
| Je suis en désaccord avec les idéologies ou la position politique du gouvernement actuel  | 7 % | 11 % |
| Il faut des peines et sanctions plus sévères et plus longues; il faut cesser de libérer des récidivistes | 7 % | 9 % |
| Il faut trop de temps pour agir, il y a trop d’hésitation, il faut en faire plus | 5 % | 1 % |
| Les restrictions ou l’ajout de restrictions ne règlent pas le problème et ne feront pas baisser le taux de criminalité, car les criminels feront toujours ce qu’ils veulent | 5 % | 7 % |
| La criminalité, la violence et les décès liés aux armes à feu sont en hausse | 4 % | 1 % |
| Il en faut plus pour limiter l’accès aux armes à feu  | 4 % | 1 % |
| Critique précis concernant l’inclusion des fusils de chasse et des armes d’épaule; différences chez les gens dont le mode de vie comprend la chasse et la récolte, et chez les résidents de régions rurales | 4 % | 4 % |
| Les réglementations, restrictions et lois ne sont pas assez strictes; il faut plus de restrictions (en général) | 3 % | 1 % |
| Besoin d’éducation, de sensibilisation, de réglementations, de restrictions et d’intention plus claires; il faut fournir des informations sur le plan et sur la façon dont il est censé aider; manque de transparence | 3 % | 3 % |
| Manque de consultation appropriée avec des spécialistes et le public; le gouvernement n’est pas informé des faits, des renseignements, des détails relatifs aux armes à feu; il élabore des réglementations sans faits ou données probantes | 3 % | 5 % |
| Le gouvernement cède aux pressions des lobbyistes et des groupes d’intérêts particuliers et hésite à adopter des mesures sans leur approbation; pression des provinces | 3 % | 1 % |
| Ils essaient, mais c’est un travail ardu; certaines mesures ont été adoptées | 3 % | 1 % |
| Restreindre les fusils d’assaut, interdire les fusils d’assaut et les AK-15, limiter le nombre de tirs que peuvent faire automatiquement les armes | 2 % | 1 % |
| Toutes les armes à feu devraient être interdites au Canada et dans la société, il ne devrait y avoir aucune possession d’armes à feu autre que pour l’application de la loi ou dans le cadre d’un emploi | 2 % | 0 % |
| Rétablissement du registre des armes à feu | 2 % | 0 % |
| Il faut s’attaquer aux causes profondes de la violence et du crime (données socioéconomiques, inégalités, problèmes de santé mentale, prévention précoce auprès des enfants et des jeunes) | 2 % | 2 % |
| Il y a un manque d’application des réglementations et des lois | 2 % | 2 % |
| Il faut restreindre les armes de poing et les pistolets automatiques | 1 % | 1 % |
| Les réglementations et restrictions actuelles sont trop strictes (en général) | 1 % | 1 % |
| La police a besoin de plus de fonds et de plus de ressources pour y faire face; il manque de policiers dans les collectivités éloignées, rurales et nordiques | 1 % | 1 % |
| Autre | 6 % | 11 % |
| Je ne sais pas | 13 % | 5 % |

* Les gens qui estiment que la réglementation est trop stricte sont beaucoup plus susceptibles (57 %) de dire que celle-ci ne pénalise que les propriétaires d’armes à feu enregistrés, tandis que 30 % croient qu’elle est parfaitement équilibrée et 2 % estiment qu’elle n’est pas assez stricte. Le même segment a également plus tendance à dire que le problème est lié aux armes illégales et aux activités criminelles (23 %).

Le soutien aux mesures de lutte contre la violence liée aux armes à feu au Canada est élevé, en particulier lorsqu’il est question de lutte contre la violence par les armes à feu et la violence liée aux gangs (94 % de soutien, dont 75 % d’appui solide), ainsi que les nouvelles mesures et le financement pour lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu (92 % y compris 74 % de soutien fort). Trois personnes sur cinq sont favorables (75 %, dont 41 % fortement favorables) aux exemptions aux restrictions relatives aux armes de poing pour les personnes qui s’entraînent, prennent part à des compétitions ou travaillent comme entraîneur dans une discipline de tir à l’arme de poing, bien que 15 % s’opposent à ces mesures. Sept personnes sur dix (71 %) soutiennent les restrictions sur la vente, l’achat et le transfert d’armes de poing (53 % fortement), bien que 25 % y soient défavorables. Les résultats sont semblables pour les restrictions temporaires sur l’importation d’armes de poing au Canada (69 % sont favorables, 51 % sont très favorables), bien que 23 % y soient défavorables.

Les propriétaires d’armes sont beaucoup plus susceptibles d’être défavorables que la moyenne nationale lorsqu’il s’agit de restrictions temporaires sur l’importation d’armes de poing au Canada (59 %) et de restrictions sur la vente, l’achat et le transfert d’armes de poing (64 %).

Graphique 10 : Appui aux mesures de lutte contre la violence par les armes à feu[[5]](#footnote-6)



**Q25a-e.** À quel point êtes-vous favorable ou défavorable à chacune de ces mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu au Canada?
**Base :** n=2054

* Il n’y a pas de différences notables entre les groupes de répondants en ce qui concerne le soutien ou l’opposition aux mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu et la violence liée aux gangs ni aux nouvelles mesures et nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu.
* En ce qui concerne les exemptions aux restrictions relatives aux armes de poing pour les personnes qui s’entraînent, prennent part à des compétitions ou travaillent comme entraîneur dans une discipline de tir à l’arme de poing, le soutien est le plus élevé chez les répondants âgés de 65 ans et plus (83 %, comparativement au 70 % à 75 % pour les autres groupes d’âge) et chez les hommes (80 %, comparativement à 71 % pour les femmes).
* Le soutien aux restrictions sur la vente, l’achat et le transfert d’armes de poing est surtout concentré chez les résidents du Québec (83 %), les femmes (82 %), les personnes nées à l’extérieur du Canada (82 %), les personnes âgées de 65 ans ou plus (81 %), les résidents des zones urbaines (78 %) et les personnes ayant fait des études universitaires (78 %).
* L’opposition est fortement concentrée parmi ceux qui estiment que la réglementation est trop stricte, ainsi que, dans une moindre mesure, parmi ceux qui connaissent les restrictions, ceux qui estiment que le rendement du gouvernement sur cette question est mauvais et ceux qui sont moins préoccupés par la violence liée aux armes à feu.
* L’opposition est la plus forte chez les résidents de l’Alberta (40 %), les hommes (37 %), les résidents de régions rurales (35 %) et les gens ayant fait des études collégiales (34 %).
* Les tendances en matière de soutien et d’opposition sont très semblables pour les restrictions temporaires sur l’importation d’armes de poing.

En ce qui concerne les restrictions sur la vente, l’achat et le transfert des armes de poing, ainsi que les restrictions temporaires sur leur importation, près de la moitié des répondants (47 %) ne croient pas que ces mesures seront efficaces, les considérant comme pas du tout efficaces (24 %) ou pas très efficaces (21 %). Une personne sur trois (32 %) pense qu’elles ne seront qu’un peu efficaces. Seuls 17 % estiment qu’elles seront efficaces (13 %) ou très efficaces (4 %).

À l’instar d’autres points de vue, les propriétaires d’armes à feu sont beaucoup plus négatifs, 79 % considérant que ces mesures ne sont pas du tout efficaces (60 %) ou pas très efficaces (19 %). Cette proportion se compare aux 40 % qui ont le même point de vue parmi les autres Canadiens, dont 19 % estiment que les mesures sont efficaces ou très efficaces.

Graphique 11 : Perception de l’efficacité des mesures de réduction de la violence liée aux armes à feu



**Q26.** En ce qui concerne les restrictions sur la vente, l’achat et le transfert d’armes de poing et les restrictions temporaires sur leur importation, pensez-vous qu’elles seront efficaces pour réduire la violence par les armes à feu?
**Base :** n=2054

* Le segment qui estime que la réglementation est trop stricte est beaucoup plus enclin à croire que ces mesures ne seront pas efficaces (91 %), alors que 23 % disent qu’elles ne sont pas assez strictes et 50 % estiment qu’elles sont parfaitement équilibrées. Les gens qui sont moins préoccupés sont également plus susceptibles de considérer le rendement du gouvernement comme mauvais (58 % contre 34 % chez les personnes les plus préoccupées). Les personnes qui déclarent le mieux connaître les programmes, politiques et règlements sont également deux fois plus susceptibles de considérer le rendement comme mauvais que les gens qui les connaissent moins bien (59 % et 33 %, respectivement).
* En outre, ceux qui estiment que la violence liée aux armes à feu est causée par les gangs et les activités criminelles sont plus susceptibles de considérer ces mesures comme inefficaces (53 %). Les répondants qui considèrent que la principale cause de la violence par les armes à feu est la violence conjugale ou la violence fondée sur le sexe sont plus susceptibles que d’autres de voir les mesures comme efficaces ou un peu efficaces (67 %).
* Les répondants qui sont aussi les plus susceptibles de considérer les mesures comme inefficaces sont les résidents des Prairies et ceux des régions rurales (55 % dans chaque cas). C’est également le cas des hommes (58 %) par rapport aux femmes (33 %), des hommes âgés de 55 à 64 ans (52 %) et des gens ayant un niveau de scolarité supérieur (54 %).
* Les personnes les plus susceptibles d’avoir l’opinion la plus positive sont les personnes nées à l’extérieur du Canada (30 %), les résidents de l’Atlantique (24 %) et les gens âgés de moins de 35 ans (22 %).

Lorsqu’interrogés sur les types d’armes à feu qui devraient être légaux ou illégaux, 71 % des répondants indiquent que les armes de poing semi-automatiques devraient être illégales dans tous les cas (49 %) ou dans la plupart des cas (23 %)[[6]](#footnote-7). Seuls 9 % estiment qu’ils devraient être légaux dans tous les cas. Six répondants sur dix (61 %) estiment également que les revolvers devraient être illégaux dans tous les cas (27 %) ou dans la plupart des cas (33 %), et seulement 11 % estiment qu’ils devraient être légaux dans tous les cas. Le point de vue est plus mitigé et penche plus fortement vers la légalité dans le cas des répliques de pistolets (par exemple, pistolet à air comprimé, armes à plomb, armes à balles BB). Alors que 35 % estiment qu’ils devraient être illégaux dans tous les cas (16 %) ou dans la plupart des cas (19 %), 37 % pensent qu’ils devraient être légaux dans la plupart des cas et 21 % disent qu’ils devraient toujours être légaux.

Graphique 12 : Perception de la légalité de différentes armes à feu



**Q27a-c.** Dans quelle mesure pensez-vous que la possession personnelle de chacun des types d’armes de poing suivants devrait être légale ou illégale?
**Base :** n=2054

* Les répondants qui estiment que la réglementation est trop stricte sont beaucoup plus enclins à dire que les **armes de poing semi-automatiques** devraient être légales (78 %) que ceux qui disent que la réglementation est parfaitement équilibrée (26 %) ou qu’elle n’est pas assez stricte (2 %). Les personnes qui sont moins préoccupées par la violence des armes à feu, mais qui connaissent bien les programmes, les politiques et les règlements dans ce domaine ont également plus tendance à dire qu’elles devraient être légales (37 % à 40 %), tout comme ceux qui croient que les mesures ne seront pas efficaces (47 %).
* Les répondants les plus susceptibles de croire que les armes de poing semi-automatiques devraient être illégales sont les résidents du Québec (84 %) et des zones urbaines (77 %). Ils sont également plus susceptibles d’être des femmes (84 %), des personnes âgées de 65 ans ou plus (83 %), des gens dont le revenu annuel du ménage est de moins de 60 000 dollars (79 %), des personnes nées à l’extérieur du Canada (79 %) et des Canadiens ayant fait des études universitaires (79 %).
* Par rapport aux autres Canadiens, les résidents des Prairies (39 %) et de la Colombie-Britannique ou des Territoires (34 %), les diplômés collégiaux (32 %) et les résidents des régions rurales (32 %) sont plus souvent d’avis que ces armes devraient être légales. C’est également une croyance qu’ont plus souvent les hommes (39 %) que les femmes (11 %).
* Les répondants qui estiment que la réglementation est trop stricte sont beaucoup plus enclins à dire que les **revolvers** devraient être légaux (89 %) que ceux qui disent que la réglementation est parfaitement équilibrée (40 %) ou qu’elle n’est pas assez stricte (7 %). Les personnes qui sont moins préoccupées par la violence des armes à feu, mais qui connaissent bien les programmes, les politiques et les règlements dans ce domaine ont également plus tendance à dire qu’ils devraient être légaux (48 % à 51 %), tout comme ceux qui croient que les mesures ne seront pas efficaces (58 %).
* Les résidents du Québec (76 %) et des zones urbaines (66 %) ont plus tendance à croire que les revolvers devraient être illégaux. Ils sont également plus susceptibles d’être des femmes (71 %), des personnes âgées de 65 ans ou plus (69 %), des gens dont le revenu annuel du ménage est de moins de 60 000 dollars (70 %), des personnes nées à l’extérieur du Canada (69 %) et des Canadiens ayant fait des études universitaires (67 %).
* Par rapport aux autres Canadiens, les résidents des Prairies (51 %) et de la Colombie-Britannique ou des Territoires (45 %), les diplômés collégiaux (41 %) et les résidents des régions rurales (42 %) sont plus souvent d’avis que les revolvers devraient être légaux. C’est également une croyance qu’ont plus souvent les hommes (47 %) que les femmes (21 %).
* Les répondants qui estiment que la réglementation est trop stricte sont beaucoup plus enclins à dire que les **répliques d’armes de poing** devraient être légales (91 %) que ceux qui disent que la réglementation est parfaitement équilibrée (74 %) ou qu’elle n’est pas assez stricte (33 %). Les personnes qui sont moins préoccupées par la violence des armes à feu, mais qui connaissent bien les programmes, les politiques et les règlements ont également plus tendance à dire qu’elles devraient être légales (71 % à 73 %), tout comme ceux qui croient que les mesures ne seront pas efficaces (75 %).
* Les répondants les plus susceptibles de croire que les répliques de pistolets devraient être illégales sont les résidents du Québec (53 %), les gens âgés de 65 ans ou plus (53 %), les personnes nées à l’extérieur du Canada (50 %), les femmes (46 %) et les gens dont le revenu annuel du ménage est de moins de 60 000 dollars (43 %).
* Par rapport aux autres Canadiens, les résidents des Prairies (74 %) et de la Colombie-Britannique ou des Territoires (66 %), les diplômés collégiaux (64 %) et les résidents des régions rurales (64 %) sont plus souvent d’avis que les répliques devraient être légales. C’est également une croyance qu’ont plus souvent les hommes (71 %) que les femmes (44 %).

#### Possession d’armes à feu

Un peu plus d’un répondant sur cinq (22 %) de l’échantillon du sondage déclare posséder une arme à feu, comme une arme de poing, une carabine ou un fusil de chasse. Parmi ceux qui possèdent une arme à feu, la majorité en possède plus d’une, dont 33 % en possèdent au moins cinq. La plupart (87 %) possèdent leurs armes à feu depuis plus de cinq ans.

Moins d’un propriétaire d’armes à feu sur cinq utilise fréquemment ses armes à feu, 5 % indiquant le faire une fois par semaine ou plus et 12 % utilisant leurs armes à feu plusieurs fois par mois. Près de la moitié (45 %) utilise ses armes à feu quelques fois par an. Une personne sur quatre utilise ses armes à feu une fois par année ou moins. Les autres (13 %) affirment ne jamais utiliser leurs armes à feu.

La plupart des propriétaires d’armes possèdent une carabine (80 %) ou un fusil de chasse (72 %). Les autres types d’armes à feu sont les armes semi-automatiques (35 %), les armes de poing (26 %) et les armes à air comprimé ou les répliques (18 %). Il y a une faible incidence d’armes à feu à poudre noire et d’armes à chargement par la bouche (2 % des 15 % des propriétaires d’armes à feu).

Trois propriétaires d’armes à feu sur cinq (60 %) déclarent avoir des armes à feu sans restriction seulement. Un sur trois (32 %) a une combinaison d’armes à feu sans et avec restriction. Seulement 3 % ont seulement des armes à feu sans restriction.

**Tableau 2 : Profil des propriétaires d’armes à feu**

|  | **Total** |
| --- | --- |
| *Q6. Possédez-vous une arme à feu de quelque nature que ce soit (arme de poing, carabine, fusil de chasse, etc.)? (non pondéré)* | *n=2054* |
| Oui, je possède une arme à feu | 22 % |
| Non, je ne possède pas d’armes à feu | 84 % |
| Je préfère ne pas répondre | 1 % |
| *Q7. Combien d’armes à feu possédez-vous actuellement?* | *n=446* |
| Une | 20 % |
| Deux | 19 % |
| Trois | 12 % |
| Quatre | 10 % |
| Cinq | 4 % |
| Plus de cinq | 33 % |
| Je ne sais pas | 2 % |
| *Q8. Quels types d’armes à feu parmi les suivants possédez-vous?* *(Plusieurs réponses acceptées)* | *n=446* |
| Carabine | 80 % |
| Fusil de chasse | 72 % |
| Arme d’épaule semi-automatique | 35 % |
| Arme de poing | 26 % |
| Pistolet à air comprimé, réplique | 18 % |
| Armes à feu à poudre noire, armes à chargement par la bouche | 2 % |
| Autre | 1 % |
| Je ne sais pas | 1 % |
| *Q9. Depuis combien de temps possédez-vous des armes à feu? Est-ce...?* | *n=446* |
| Moins d’un an | 2 % |
| Entre un et deux ans | 2 % |
| Deux à cinq ans | 8 % |
| Moins de 5 ans | 87 % |
| *Q11. En moyenne, à quelle fréquence utilisez-vous votre ou vos armes à feu?* | *n=446* |
| Une fois par semaine ou plus | 5 % |
| Quelques fois par mois | 12 % |
| Quelques fois par année | 45 % |
| Une fois par année ou moins | 25 % |
| Jamais | 13 % |
| *Q13. Quels types d’armes à feu possédez-vous?* | *n=446* |
| Armes sans restriction uniquement | 60 % |
| Armes avec restriction uniquement | 3 % |
| Armes avec et sans restriction | 32 % |
| Je ne sais pas | 5 % |

Trois propriétaires d’armes à feu sur quatre (74 %) ont acheté une arme à feu à un revendeur. Près de la moitié (47 %) a hérité d’une arme à feu d’un membre de sa famille ou d’un ami. D’autres ont acheté une arme à feu d’un particulier (34 %) ou l’ont reçue en cadeau (24 %).

Graphique 13 : Source d’armes feu



**Q10.** Comment avez-vous obtenu votre arme à feu? (Plusieurs réponses acceptées)
**Base :** n=446

* Il n’y a pas de différences notables dans les résultats fondés sur des segments précis de propriétaires d’armes à feu.

Trois propriétaires d’armes à feu sur quatre (76 %) disent avoir un permis de possession et d’acquisition valide et à jour. Un pour cent affirme avoir un permis de possession et d’acquisition valide, mais précise que certaines informations sont obsolètes. Un propriétaire d’armes à feu sur dix (10 %) déclare avoir eu un permis de possession et d’acquisition par le passé, mais précise qu’il a expiré. Un répondant sur dix (10 %) indique n’avoir jamais eu un permis de possession et d’acquisition.

Graphique 14 : Statut du permis d’armes à feu



**Q12.** Possédez-vous actuellement un permis de possession et d’acquisition (PPA) valide? (N. B. : Ayez encore une fois l’assurance que votre réponse restera anonyme et ne permettra jamais de vous identifier)
**Base :** n=446

* Les propriétaires d’armes de poing (96 %) et d’armes semi-automatiques (89 %) sont plus susceptibles que les autres propriétaires de dire que leur permis de possession et d’acquisition est valide et à jour. Parmi les propriétaires de carabines et de fusils de chasse, 79 %-80 % disent la même chose, comme c’est le cas pour 76 % des propriétaires de répliques d’armes de poing.
* Les personnes qui ont obtenu leurs armes à feu d’un membre de leur famille ou d’un ami (71 %) sont moins susceptibles que les autres propriétaires d’armes à feu de dire que leur permis de possession et d’acquisition est valide et à jour.
* Les propriétaires d’armes à feu âgés de 44 ans et moins (84 à 88 %) sont plus susceptibles que leurs homologues plus âgés d’avoir un permis de possession et d’acquisition valide. Les personnes âgées de 65 ans et plus ont plus tendance à dire qu’elles n’ont jamais eu de permis de possession et d’acquisition (19 %).

Environ deux propriétaires d’armes à feu sur trois (64 %) possèdent une arme à feu pour le tir à la cible ou un sport de compétition. Près de la moitié (48 %) a une arme à feu pour chasser pour se nourrir, tandis que 38 % ont une arme à feu pour la chasse sportive. Un répondant sur trois (32 %) a hérité d’une arme à feu. Une personne sur quatre (24 %) possède une arme à feu pour sa sécurité, protection ou défense personnelle. Près d’un propriétaire sur cinq (17 %) est un collectionneur. Moins d’un propriétaire sur dix a une arme à feu pour des raisons liées au travail (9 %), pour une raison de tradition autochtone ou de droits issus de traités (6 %), ou pour le contrôle d’animaux nuisibles (4 %)[[7]](#footnote-8).

Graphique 15 : Motif de la possession d’armes à feu



**Q14.** Les gens possèdent des armes à feu pour de nombreuses raisons différentes. Parmi les raisons suivantes, lesquelles sont les principales raisons pour lesquelles vous possédez une arme à feu? (Plusieurs réponses acceptées)
**Base :** n=446

* Les propriétaires d’armes à feu âgés de 35 à 54 ans sont plus susceptibles que leurs homologues plus jeunes ou plus âgés de posséder une arme à feu pour du tir à la cible (77 %) ou pour se nourrir (62 à 66 %). Les gens âgés de 35 à 44 ans sont plus enclins à dire qu’ils possèdent une arme à feu pour se défendre (39 %) que les répondants plus jeunes (23 %) ou plus âgés (12 à 25 %). Les propriétaires d’armes à feu âgés de 45 à 54 ans sont plus susceptibles d’avoir hérité de leur arme à feu (50 %) que les répondants plus jeunes (26 à 35 %) ou plus âgés (22 à 33 %).

La plupart des propriétaires d’armes de poing (57 %), soit 26 % des propriétaires d’armes à feu de l’échantillon, déclarent qu’ils sauraient quoi faire avec une arme de poing dont ils voudraient se départir, alors que 35 % l’ignorent et 8 % ne sont pas sûrs.

Graphique 16 : Connaissance des mesures à prendre avec les
armes de poing non désirées



**Q28.** En voyant l’annonce sur la vente, l’achat et le transfert d’armes de poing, sauriez-vous ce qu’il faut faire avec une arme de poing que vous ne voulez plus posséder?
**Base :** n=119

* Il n’y a pas de différences notables dans les résultats fondés sur des segments précis de propriétaires d’armes à feu.

Parmi les 57 % des propriétaires d’armes de poing qui affirment qu’ils sauraient quoi faire s’ils voulaient se débarrasser d’une arme de poing, un peu plus de la moitié (54 %) déclare qu’il la remettrait à la police, aux forces de l’ordre ou à la GRC. Plus d’un sur dix (13 %) la vendrait à un acheteur ou l’exporterait aux États-Unis pour la vendre, tandis que 4 % la détruiraient. Plus d’un sur dix (14 %) affirme qu’il ne se trouverait jamais dans une situation où il ne voudrait plus de son arme à feu.

Graphique 17 : Options perçues concernant les armes poing non désirées



**Q29.** Que feriez-vous avec une arme de poing que vous ne voulez plus posséder?
**Base :** n=67

* Il y a trop peu de cas pour permettre l’analyse des différences par sous-groupes.

### **Résultats détaillés – Sondage sur les enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu**

#### Travailler avec des segments vulnérables de la population

De l’échantillon global de 2062 répondants, 21 % affirment travailler avec des segments vulnérables de la population. Une personne sur quatre travaille dans le secteur de la santé et du bien-être (25 %) et 16 % travaillent dans le milieu des services sociaux.

Tableau 3 : Personnes travaillant avec des groupes vulnérables

|  | **Travaille avecgroupes vulnérables** |
| --- | --- |
| *Q7. Travaillez-vous avec des populations vulnérables (personnes au faible statut social ou à la situation économique précaire ayant moins accès à des ressources financières, éducatives, sociales et sanitaires, ce qui peut comprendre les femmes et les enfants, les gens vivant dans la pauvreté, les membres de la communauté 2ELGBTQI+, etc.)?* | *n=2099* |
| Oui, je travaille avec des populations vulnérables | 21 % |
| Non, je ne travaille pas avec des populations vulnérables | 78 % |
| Préfère ne pas répondre | 1 % |
| *Q8. Veuillez choisir la catégorie qui décrit le mieux votre emploi ou secteur* | *n=450* |
| Services médicaux, de santé, de bien-être | 26 % |
| Services d’éducation | 26 % |
| Services sociaux et de soutien | 17 % |
| Services de police et de sécurité | 3 % |
| Défense des intérêts | 2 % |
| Finances et assurances | 2 % |
| Transport et entreposage | 2 % |
| Administration publique | 2 % |
| Autre | 11 % |
| Préfère ne pas répondre | 3 % |

\* Les services énumérés comprennent ceux ayant été mentionnés par 2 % ou plus des répondants.

Parmi les répondants de l’échantillon qui travaillent avec des segments vulnérables de la population, 36 % disent interagir ou travailler avec des victimes de violence par les armes à feu, ou leurs amis et leur famille. Plus de la moitié travaillent rarement (50 %) ou jamais (4 %) avec de telles personnes, et 11 % déclarent ne pas savoir. Un répondant sur quatre le fait parfois (25 %) et 9 % le font souvent. De même, 13 % indiquent qu’une partie (11 %) ou une grande partie (2 %) de leur emploi traite de ce domaine, alors que 84 % considèrent qu’il s’agit d’une petite partie de leur emploi (42 %) ou que cela ne s’applique pas à leur emploi (42 %).

Le type de violence par les armes à feu que ce segment dont ils sont témoins dans leur travail est lié au suicide (35 %), à la violence des gangs (33 %) et aux activités criminelles (30 %), ainsi qu’à la violence conjugale (27 %).

Tableau 4 : Travailler avec des victimes de violence par les armes à feu

|  | **Travaille avecgroupes vulnérables** |
| --- | --- |
| *Q20. Avez-vous déjà interagi ou travaillé (à titre rémunéré ou bénévole) avec des victimes de violence par les armes à feu ou avec un proche parent, un ami ou un membre de la collectivité d’une victime?* | *n=450* |
| Oui, j’ai interagi ou travaillé avec des victimes de violence par les armes à feu ou avec leur famille ou amis | 36 % |
| Non, je n’ai jamais interagi ni travaillé avec des victimes de violence par les armes à feu ou avec leurs amis ou des membres de leur famille | 59 % |
| Je ne sais pas | 5 % |
| *Q21. À quelle fréquence interagissez-vous ou travaillez-vous avec des victimes de violence par les armes à feu ou avec un proche parent, un ami ou un membre de la collectivité d’une victime dans le cadre de votre travail?* | *n=189* |
| Souvent | 9 % |
| Parfois | 25 % |
| Rarement | 50 % |
| Jamais | 4 % |
| Je ne sais pas | 11 % |
| *Q22. Quelle proportion de votre travail est axée sur le travail auprès de victimes de violence par les armes à feu et de leurs amis, familles ou membres de leur collectivité?* | *n=189* |
| La totalité de mon travail | 0 % |
| La plupart de mon travail | 2 % |
| Une partie de mon travail | 11 % |
| Une petite partie de mon travail | 42 % |
| Aucune partie de mon travail | 42 % |
| Je ne sais pas | 2 % |
| *Q23. Quelles sont les principales sources de violence par les armes à feu dont vous êtes témoin dans le cadre de votre travail? Est-ce...?* | *n=189* |
| Suicide, la santé mentale ou l’automutilation | 35 % |
| Violence liée aux gangs ou le crime organisé | 33 % |
| Activités criminelles | 30 % |
| Violence conjugale ou la violence fondée sur le genre | 27 % |
| Décès ou préjudices accidentels | 6 % |
| Forces de police/police | 1 % |
| Insécurité sociale/inégalité | 1 % |
| Autre | 6 % |
| Je ne sais pas | 15 % |

* La concentration des personnes qui travaillent dans des domaines liés à des activités criminelles est plus élevée en Ontario (42 %).
* La proportion de personnes qui travaillent dans des domaines liés au suicide et à la santé mentale est plus élevée chez les gens ayant fait des études universitaires (42 %) que chez ceux dont le niveau de scolarité est plus bas, ainsi que chez les femmes (41 %) par rapport aux hommes (27 %).

#### Risque perçu

Le niveau de préoccupation sur le fait que la violence par les armes à feu constitue une menace pour la sécurité publique dans la collectivité locale est divisé uniformément. Un peu moins de la moitié des répondants (47 %) n’est pas du tout préoccupée (20 %) ou pas très préoccupée (27 %). Un peu plus de la moitié (53 %) est quelque peu préoccupée (32 %) ou très préoccupée (20 %). Le taux de préoccupation est beaucoup plus élevé au sujet de la menace de violence par les armes à feu à l’extérieur de la collectivité locale. Dans ce domaine, 73 % se disent assez préoccupés (40 %) ou très préoccupés (32 %)[[8]](#footnote-9).

Les répondants appartenant à des segments vulnérables de la population sont plus préoccupés que les propriétaires d’armes à feu par le fait que la violence liée aux armes à feu constitue une menace pour la sécurité publique. Comme pour tous les Canadiens, ils sont beaucoup plus enclins à s’inquiéter de la menace à l’extérieur de leur collectivité locale (en harmonie avec le reste des Canadiens, à 72 %), bien que 51 % soient également préoccupés par la menace dans leur propre collectivité.

Graphique 18 : Niveau de préoccupation – La violence par les armes à feu constitue une menace pour la sécurité publique



**Q9.** À quel point êtes-vous préoccupé par le fait que la violence par les armes à feu constitue une menace pour la sécurité publique dans votre collectivité locale? Êtes-vous...?
**Q10.** À quel point êtes-vous préoccupé par le fait que la violence par les armes à feu constitue une menace pour la sécurité publique à l’extérieur de votre collectivité locale (c.-à-d. dans d’autres régions du Canada)?
**Base :** n=2099

* Les répondants du Québec (60 %) et des régions urbaines (63 %) sont plus préoccupés que les autres Canadiens par la violence liée aux armes à feu. C’est également le cas des personnes âgées de 65 ans ou plus (67 %) ou de 55 à 64 ans (60 %), des femmes (61 %) et des personnes que la violence liée aux armes à feu a touchées ou a touché quelqu’un qu’ils connaissent (61 %).
* Les propriétaires d’armes à feu (77 %) ainsi que les résidents de l’Atlantique (61 %) et des collectivités rurales (61 %) sont plus préoccupés.
* Les personnes âgées de 65 ans ou plus (87 %) et de 55 à 64 ans (79 %) ainsi que les femmes (82 %) sont plus susceptibles que les autres répondants d’être préoccupées par la violence liée aux armes à feu à l’extérieur de leur collectivité locale.

Plus de la moitié des Canadiens (57 %) déclare entendre parler rarement (39 %) ou jamais (18 %) de violence par les armes à feu. Quatre personnes sur dix (43 %) entendent parler de violence par armes à feu parfois (26 %) ou souvent (17 %). Les résultats sont en grande partie les mêmes pour les répondants qui travaillent avec des segments vulnérables de la population.

Graphique 19 : Fréquence de nouvelles sur la violence liée aux armes à feu



**Q11.** À quelle fréquence entendez-vous parler de violence par les armes à feu dans votre collectivité?
**Base :** n=2099

* À l’échelle régionale, les résidents du Québec (54 %) sont plus susceptibles que ceux des autres régions d’avoir entendu parler de violence liée aux armes à feu dans leur collectivité.
* Les femmes (47 %) sont plus enclines que les hommes (39 %) à dire entendre parler de violence par les armes à feu.
* Les personnes vivant dans une zone urbaine (58 %) ont plus tendance à avoir entendu parler de violence par les armes à feu dans leur collectivité que celles vivant dans une zone rurale (21 %).

##### Sources d’information

Les sources les plus fréquemment mentionnées par les répondants qui disent entendre parler de violence liée aux armes à feu dans leur collectivité sont Internet (57 %) et la télévision (56 %), suivis de la radio (49 %) et des médias sociaux (41 %). Parmi les autres sources figurent le bouche-à-oreille (33 %) et les médias imprimés (27 %).

Les personnes qui travaillent avec des segments vulnérables de la population sont plus susceptibles que les autres Canadiens de mentionner Internet (63 %), les médias sociaux (50 %) et le bouche-à-oreille (31 %) comme sources.

Graphique 20 : Sources d’information sur la violence par les armes à feu



**Q12.** De quelles sources entendez-vous des informations parler de violence par les armes à feu dans votre collectivité?
**Base :** n=2099

* Internet est plus souvent mentionné comme une source par les résidents de l’Ontario (62 %), par les gens âgés de moins de 35 ans (68 %) et, dans une moindre mesure, par ceux âgés de 35 à 44 ans (64 %) que par les autres Canadiens.
* À l’instar d’Internet, les médias sociaux sont principalement utilisés par les personnes âgées de moins de 35 ans (55 %) et de 35 à 45 ans (50 %), ainsi que par les résidents de l’Atlantique (51 %). Ils sont aussi plus souvent utilisés par les femmes (45 %) que par les hommes (37 %). Les personnes qui travaillent avec des segments vulnérables de la population dans le secteur de l’éducation sont également plus susceptibles d’entendre parler de violence par les armes à feu par le biais des médias sociaux (54 %), ce qui est également le cas pour les gens qui travaillent directement avec des victimes (52 %).
* La télévision est plus souvent mentionnée par les résidents du Québec (68 %), par les personnes âgées de 65 ans ou plus (71 %) et, dans une moindre mesure, par celles âgées de 55 à 64 ans (66 %) que par les autres Canadiens.
* La radio est plus souvent évoquée par les répondants âgés de 45 à 64 ans (55 %).
* Le bouche-à-oreille est plus souvent mentionné par les personnes qui travaillent avec des segments vulnérables de la population dans le secteur de l’éducation (43 %) et par celles qui travaillent directement avec des victimes (50 %).

##### Causes perçues

La plupart des Canadiens pensent que les principales sources de violence liée aux armes à feu au Canada sont la violence liée aux gangs et le crime organisé (71 %). Moins de la moitié des répondants mentionnent des activités criminelles générales, comme des entrées par effraction et des vols qualifiés (45 %). Un peu plus d’une personne sur quatre pense que la violence conjugale et la violence fondée sur le genre, le suicide, la santé mentale ou l’automutilation sont des causes principales de la violence par les armes à feu au Canada (27 % dans chaque cas).

Les personnes qui travaillent avec des segments vulnérables de la population sont plus susceptibles que les autres Canadiens de mentionner le suicide, la santé mentale ou l’automutilation (36 %) comme des sources principales de violence par les armes à feu.

Graphique 21 : Causes perçues de la violence liée aux armes à feu



**Q13.** Selon vous, quelles sont les principales causes ou sources de violence par les armes à feu au Canada? Est-ce...?
**Base :** n=2099

* Les personnes qui travaillent avec des victimes de violence par les armes à feu et leur famille dans le domaine des services sociaux sont plus susceptibles que les autres Canadiens de croire que le suicide ou la santé mentale sont une cause de violence par les armes à feu (42 %).
* Les gens qui sont préoccupés par la violence liée aux armes à feu (49 %) sont plus susceptibles que ceux qui sont moins préoccupés (41 %) de mentionner les activités criminelles.
* Les personnes qui estiment que le rendement du gouvernement est mauvais en ce qui a trait aux mesures de lutte contre la violence par les armes à feu sont plus enclines à signaler les gangs et le crime organisé (77 %). Les répondants qui sont d’avis que le gouvernement fait du bon travail ont plus tendance à mentionner la violence conjugale et la violence fondée sur le genre (36 %, alors que cette proportion est de 17 % chez ceux qui croient que le gouvernement offre un piètre rendement).
* Les résidents de l’Ontario (51 %) sont plus susceptibles de mentionner les activités criminelles en général. Les résidents du Québec (31 %) sont plus enclins que les résidents d’autres régions à croire que la violence conjugale ou fondée sur le genre est une source principale.
* Les hommes (76 %) ont plus tendance que les femmes (67 %) à évoquer la violence liée aux gangs, alors que les femmes (32 %) sont plus enclines que les hommes (21 %) à citer la violence conjugale ou fondée sur le genre.
* Les Canadiens âgés de 65 ans et plus (32 %) sont plus susceptibles de mentionner la violence conjugale ou fondée sur le genre que les répondants âgés de moins de 35 ans (23 %). Les jeunes Canadiens sont plus enclins à faire allusion au suicide (37 %) comme une cause principale de la violence par les armes à feu.
* Les personnes n’ayant fait que des études secondaires (54 %) sont plus susceptibles que celles ayant fait des études universitaires (40 %) de mentionner les activités criminelles comme source.

Un Canadien sur six (15 %) dit avoir été touché par la violence liée aux armes à feu. Quatre pour cent affirment ne pas savoir (2 %) ou préfèrent ne pas répondre (1 %). Les gens qui travaillent avec des segments vulnérables de la population ont plus tendance (24 %) à dire qu’ils ont été touchés ou qu’ils connaissent quelqu’un qui a été touché par la violence liée aux armes à feu.

Graphique 22 : Incidence de l’exposition à la violence liée aux armes à feu



**Q14.** Est-ce que des actes de violence par les armes à feu (violence liée aux gangs, crime organisé, activités criminelles, décès ou préjudices accidentels, etc.) vous ont touché(e), vous ou l’un de vos proches?
**Base :** n=2099

* Les résidents de l’Atlantique sont plus susceptibles que ceux des autres régions du pays de déclarer que la violence liée aux armes à feu les a touchés ou a touché quelqu’un qu’ils connaissent (21 %).

#### Connaissance des mesures

La moitié des Canadiens (49 %) croit connaître très bien (10 %) ou au moins assez bien (39 %) l’éventail de programmes, de politiques et de réglementations sur la sécurité des armes à feu et la prévention de la violence par les armes à feu. Parmi les 51 % restants, 36 % estiment ne pas les connaître très bien, et 15 % affirment ne pas les connaître du tout.

Les répondants qui travaillent avec des segments vulnérables de la population sont un peu plus susceptibles de dire bien connaître ces programmes, politiques et réglementations (54 %).

Graphique 23 : Connaissance générale des programmes, politiques et réglementations



**Q15.** Il existe un éventail de programmes, de politiques et de réglementations du gouvernement fédéral concernant la sécurité des armes à feu et la prévention de la violence par les armes à feu. À quel point connaissez-vous bien les politiques et les lois actuelles sur les armes à feu au Canada?
**Base :** n=2099

* Les résidents des provinces des Prairies (59 %) et des régions rurales (54 %) ont plus tendance que ceux des autres régions du pays à connaître les programmes, politiques et réglementations. Aussi, les hommes sont plus susceptibles (56 %) que les femmes (41 %) de les connaître, tout comme les gens qui n’ont fait que des études collégiales (53 %) par rapport à ceux qui ont fait des études universitaires (45 %).
* Le manque de connaissances est le plus élevé au Québec (67 %) et chez les personnes nées à l’extérieur du Canada (65 %).

La connaissance de ces politiques est modérée dans l’ensemble, bien qu’une plus grande proportion de répondants affirme être au courant de l’interdiction des armes à feu de type « arme d’assaut », 56 % indiquant en avoir entendu parler beaucoup et 34 % déclarant en avoir entendu parler un peu. Les restrictions sur la vente, l’achat et le transfert d’armes de poing sont aussi un domaine connu, 35 % des Canadiens en ayant entendu parler beaucoup et 45 % en ayant entendu parler un peu. Pour ce qui est d’un programme de rachat en vertu duquel le gouvernement indemniserait équitablement les propriétaires pour obtenir les armes à feu interdites de type « arme d’assaut », 32 % en ont entendu parler beaucoup et 44 % en ont entendu parler un peu. Près de six Canadiens sur dix ont également entendu parler beaucoup (21 %) ou un peu (37 %) de l’interdiction de la vente ou du transfert de chargeurs pouvant contenir plus que le nombre légal de balles.

Environ la moitié des Canadiens ont entendu parler de :

* mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu et la violence liée aux gangs (52 %; dont 10 % en ont beaucoup entendu parler et 42 % en ont entendu parler un peu);
* l’élargissement des vérifications des antécédents pour inclure l’ensemble de l’historique des demandeurs de permis d’armes à feu (50 %, dont 13 % en ont beaucoup entendu parler);
* nouvelles mesures et nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu (50 %, dont 9 % en ont beaucoup entendu parler);
* obligation pour les entreprises de tenir des registres d’inventaire et de vente d’armes à feu sans restriction (48 %, dont 14 % en ont beaucoup entendu parler);
* restrictions sur la vente, l’achat et le transfert de pistolets à air comprimé à vitesse moyenne (46 %, dont 11 % en ont beaucoup entendu parler);
* obligation pour les vendeurs d’armes à feu sans restriction de valider le permis des acheteurs auprès du gouvernement (45 %, dont 13 % en ont beaucoup entendu parler).

Les répondants connaissent moins bien les lois « drapeau rouge » (33 %) et « drapeau jaune » (27 %).

Les personnes qui travaillent avec des segments vulnérables de la population sont un peu plus enclines que les autres Canadiens à avoir beaucoup entendu parler de l’obligation pour les entreprises de tenir des registres d’inventaire et de vente d’armes à feu sans restriction à des fins commerciales (18 %), et des mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu et la violence liée aux gangs (15 %).

Graphique 24 : Connaissance de mesures réglementaires particulières (i)



Graphique 25 : Connaissance de mesures réglementaires particulières (ii)



**Q17 a-l.** À quel point avez-vous entendu parler de chacune de ces mesures?
**Base :** n=2099

* Les répondants qui ont beaucoup entendu parler de **l’interdiction des armes à feu de type « arme d’assaut »** sont plus susceptibles de posséder une arme à feu (81 %) et de connaître les politiques relatives aux armes à feu (76 %). Ce sont plus souvent des hommes (65 %) et des résidents des Prairies (64 %) ou de l’Ontario (63 %) que d’autres Canadiens.
* La connaissance est la plus faible chez les résidents du Québec (15 %) et chez les répondants nés à l’extérieur du Canada (17 %).
* La connaissance des **restrictions sur la vente, l’achat et le transfert d’armes de poing** est plus élevée chez les propriétaires d’armes à feu (70 %), chez ceux qui connaissent les politiques relatives aux armes à feu (55 %) et chez les répondants qui estiment que le gouvernement fait du mauvais travail (47 %). C’est également le cas des hommes (45 %), des résidents des Prairies et de l’Ontario (40 % dans chaque région) et des personnes âgées de moins de 35 ans (40 %).
* La connaissance est plus faible au Québec (31 %), chez les personnes qui ne connaissent pas les politiques relatives aux armes à feu (28 %) et chez les gens nés à l’extérieur du Canada (26 %).
* La connaissance du **programme de rachat** est plus élevée chez les propriétaires d’armes à feu (56 %), chez les répondants qui connaissent les politiques relatives aux armes à feu (47 %) et chez ceux qui ne se préoccupent pas de la violence par les armes à feu (37 %). Elle est également supérieure dans les Prairies (43 %) et chez les hommes (37 %).
* La connaissance est la plus faible au Québec (47 %) et chez les gens âgés de moins de 35 ans (30 %).
* La connaissance de l**’interdiction de la vente et du transfert de chargeurs** pouvant contenir plus que le nombre légal de balles est plus élevée chez les propriétaires d’armes à feu (57 %), chez les personnes qui connaissent les politiques relatives aux armes à feu (36 %), chez ceux qui ont un point de vue négatif à l’égard des politiques gouvernementales (31 %), chez les personnes qui travaillent avec des populations vulnérables (30 %) et chez les hommes (30 %).
* Elle est plus faible au Québec (50 %), chez les femmes (48 %), chez les personnes nées à l’extérieur du Canada (52 %), ainsi que chez les résidents des zones urbaines (42 %).
* La connaissance des autres mesures est également plus importante chez les propriétaires d’armes à feu et chez les répondants qui connaissent bien les politiques.
* La connaissance est un peu plus élevée chez ceux qui travaillent avec des populations vulnérables que chez les autres Canadiens lorsqu’il est question des mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu et la violence liée aux gangs (20 %), de l’obligation pour les entreprises de tenir un inventaire et des registres des ventes (26 %) et de l’obligation pour les vendeurs d’armes à feu sans restriction de valider le permis de l’acheteur auprès du gouvernement (22 %).

#### Perception des mesures visant à lutter contre la violence liée aux armes à feu – Mesures connexes

La plupart Canadiens ne voient pas le rendement du gouvernement du Canada de façon positive lorsqu’il s’agit d’adopter des mesures pour lutter contre la violence par les armes à feu. Deux répondants sur trois (69 %) estiment que ce rendement est mauvais (37 %) ou correct (32 %). Une personne sur quatre (24 %) le considère comme bon (21 %) ou excellent (3 %). Huit pour cent affirment ne pas en savoir assez pour commenter.

Les personnes qui travaillent avec des segments vulnérables de la population voient le rendement du gouvernement du Canada de façon un peu plus positive, 27 % étant d’avis qu’il est bon.

Graphique 26 : Rendement perçu du GC dans la lutte contre la violence
liée aux armes à feu



**Q16** Comment évalueriez-vous le rendement du gouvernement du Canada lorsqu’il s’agit d’adopter des mesures (règlements, politiques, programmes, etc.) visant à lutter contre la violence par les armes à feu?
Base : n=2099

* Les personnes qui travaillent avec des segments vulnérables de la population, y compris ceux qui aident des victimes de violence par armes à feu et leur famille, sont plus susceptibles que les autres Canadiens de considérer le rendement du gouvernement du Canada comme bon (27 %).
* Les personnes qui possèdent des armes à feu ont majoritairement une opinion négative lorsqu’il est question du rendement du gouvernement du Canada dans la lutte contre la violence par les armes à feu (70 % estiment qu’il est mauvais). Les personnes qui déclarent bien connaître les programmes, politiques et réglementations sont également près de deux fois plus susceptibles de considérer le rendement comme mauvais (48 %) que celles qui les connaissent moins bien (26 %). Les gens qui ne se préoccupent pas de la violence par les armes à feu ont plus tendance à considérer le rendement du gouvernement comme mauvais (42 % contre 32 % chez les personnes plus préoccupées).
* Les personnes les plus susceptibles de considérer le rendement comme mauvais sont les résidents de régions rurales (44 %) et ceux qui n’ont fait que des études secondaires (43 %). Les hommes (46 %) ont aussi plus tendance que les femmes (28 %) à juger que le rendement est mauvais.

Le soutien aux mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu au Canada est élevé, en particulier lorsqu’il s’agit d’adopter de nouvelles mesures et de fournir de nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu (95 %, dont 81 % sont tout à fait favorables), et de lutter contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (94 %, dont 77 % sont tout à fait favorables). Environ huit personnes sur dix soutiennent les mesures suivantes :

* Obligation pour les vendeurs d’armes à feu sans restriction de valider le permis des acheteurs auprès du gouvernement (86 %).
* Loi « drapeau jaune » permettant à un contrôleur des armes à feu la suspension temporaire du permis de toute personne qui constitue un danger pour elle-même ou pour autrui (86 %).
* Obligation pour les entreprises de tenir des registres d’inventaire et de vente d’armes à feu sans restriction (85 %).
* Interdiction de vente ou de transfert de chargeurs capables de contenir plus que le nombre légal de balles (83 %).
* Élargissement des vérifications des antécédents pour inclure l’ensemble de l’historique des demandeurs de permis d’armes à feu (82 %).
* Loi « drapeau rouge » permettant à quiconque de faire une demande au tribunal pour retirer immédiatement des armes à feu à une personne qui constitue possiblement un danger (82 %).
* Interdiction des armes à feu de type « arme d’assaut » (78 %).
* Restrictions sur la vente, l’achat et le transfert des armes de poing (77 %).

Une moindre proportion soutient un programme de « rachat » par lequel le gouvernement indemniserait équitablement les propriétaires de certaines armes interdites (74 %) et est favorable à des restrictions sur la vente, l’achat et le transfert de pistolets à air comprimé à vitesse moyenne (63 %).

Les personnes qui travaillent avec des segments vulnérables de la population sont favorables à ces mesures dans des proportions semblables aux autres Canadiens.

Graphique 27 : Appui aux mesures de lutte contre la violence par
les armes à feu (i)



Graphique 28 : Appui aux mesures de lutte contre la violence par
les armes à feu (ii)



**Q18 a-l.** À quel point êtes-vous favorable ou défavorable à chacune de ces mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu au Canada?
**Base :** n=2099

* Le soutien est presque universel pour les mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu et la violence liée aux gangs, et pour les mesures visant à lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu.
* Les personnes qui ont des préoccupations par rapport à la violence par les armes à feu et celles qui estiment que le gouvernement fait du bon travail sont beaucoup plus enclines que les autres Canadiens à appuyer d’autres mesures.
* Hormis en ce qui concerne les mesures liées à la contrebande, les résidents du Québec, les femmes, les personnes âgées d’au moins 65 ans et les gens nés à l’extérieur du Canada sont plus favorables aux mesures de lutte contre la violence par les armes à feu et la violence liée aux gangs, ainsi qu’aux lois « drapeau jaune » et « drapeau rouge ».
* Le soutien au programme de rachat est également plus élevé chez les personnes du secteur de la santé qui travaillent avec des victimes de violence par les armes à feu et leur famille (83 %).
* À l’exception des mesures visant à lutter contre la contrebande, le trafic d’armes à feu, la violence par les armes à feu et la violence liée aux gangs, l’opposition est beaucoup plus forte chez les propriétaires d’armes à feu et chez ceux qui estiment que le gouvernement fait du mauvais travail.

Les personnes qui travaillent avec des victimes de violence par les armes à feu devaient indiquer si les lois « drapeau jaune » et « drapeau rouge » appuieraient le travail qu’elles effectuent auprès de populations vulnérables. Près de la moitié d’entre elles (46 %) affirment que ces lois appuieraient leur travail, tandis que 33 % disent que ce ne serait pas le cas et 20 % déclarent ne pas savoir. Les points de vue sont mitigés quant à l’efficacité de ces lois dans la protection des victimes ou des victimes potentielles de violence par les armes à feu. Bien que 30 % croient qu’elles seraient efficaces, 35 % sont d’avis qu’elles seraient possiblement assez efficaces et 29 % estiment qu’elles ne seraient pas très efficaces.

Tableau 5 : Points de vue sur les lois « drapeau rouge » et « drapeau jaune »

|  | **Travaille avecgroupes vulnérables** |
| --- | --- |
| *Q24. Utiliseriez-vous les lois* «*drapeau rouge » et* «*drapeau jaune » comme soutien dans le cadre de votre travail auprès de populations vulnérables pour lesquelles vous avez des préoccupations en matière de sécurité liées aux armes à feu?* | *n=189* |
| Oui, les lois « drapeau rouge » et « drapeau jaune » m’aideraient dans mon travail | 46 % |
| Non, les lois « drapeau rouge » et « drapeau jaune » ne m’aideraient pas dans mon travail | 33 % |
| Je ne sais pas | 20 % |
| *Q25. À votre avis, à quel point les lois* «*drapeau rouge » et* «*drapeau jaune » seraient-elles efficaces pour protéger les victimes ou les victimes potentielles de violence par les armes à feu?* | *n=189* |
| Très efficaces | 13 % |
| Efficaces | 16 % |
| Assez efficaces | 35 % |
| Pas très efficaces | 18 % |
| Pas du tout efficaces | 11 % |
| Je ne sais pas | 7 % |

* La perception selon laquelle les lois « drapeau jaune » et « drapeau rouge » appuieraient leur travail est plus fréquente chez les femmes (53 %) que chez les hommes (31 %). Elle est également plus répandue chez les personnes qui sont plus préoccupées par la violence liée aux armes à feu dans leur propre collectivité (58 %) et chez celles qui ont une vision plus positive du rendement du gouvernement dans ce domaine (64 %).

Parmi les principales sources de ressources sur la prestation de soutien aux victimes et à d’autres personnes figurent les organismes sans but lucratif (64 %), les formations en milieu de travail (37 %), le gouvernement provincial (33 %), le gouvernement fédéral (29 %) et des réseaux professionnels (29 %). Environ un répondant sur cinq se tournerait vers des sources de son administration municipale (22 %) ou vers des éducateurs (19 %).

Tableau 6 : Ressources pour soutenir les victimes de violence par les armes à feu

|  | **Travaille avecdes victimes de violence par arme à feu**  |
| --- | --- |
| *Q26. Où iriez-vous pour obtenir des ressources visant à apporter du soutien aux victimes de violence par les armes à feu et leurs amis, membres de la famille ou membres de leur collectivité? [Choisir toutes les réponses pertinentes]* | *n=189* |
| Organismes à but non lucratif | 64 % |
| Programmes de formation et perfectionnement professionnel | 37 % |
| Formation en milieu de travail | 37 % |
| Gouvernement provincial | 33 % |
| Gouvernement fédéral | 29 % |
| Collègues de travail ou direction | 29 % |
| Administration municipale | 22 % |
| Éducation | 19 % |
| Autre | 9 % |
| Je ne sais pas | 8 % |

* La formation en milieu de travail est plus souvent considérée comme une source par les personnes ayant fait des études collégiales (49 %) et par celles qui ont une opinion positive au sujet du rendement du gouvernement du Canada par rapport à la lutte contre la violence liée aux armes à feu (48 %).

#### Perception de la légalité de différentes armes à feu

Lorsqu’interrogés sur les types d’armes à feu qui devraient être légaux ou illégaux, 71 % des répondants indiquent que les armes de poing semi-automatiques devraient être illégales dans tous les cas (47 %) ou dans la plupart des cas (24 %). Seuls 9 % estiment qu’ils devraient être légaux dans tous les cas. Six répondants sur dix (60 %) estiment également que les revolvers devraient être illégaux dans tous les cas (29 %) ou dans la plupart des cas (31 %), et seulement 35 % estiment qu’ils devraient être légaux dans certains cas (23 %) ou dans tous les cas (12 %). Les points de vue sont plus mitigés et penchent plus fortement vers la possession légale dans le cas des pistolets à air comprimé, des armes à plomb et des armes à balles BB. Alors que 26 % estiment que cela devrait être illégal dans tous les cas (11 %) ou dans la plupart des cas (15 %), 67 % pensent que la possession devrait être légale dans la plupart des cas (39 %) ou dans tous les cas (28 %). Les carabines et les fusils de chasse sont vus différemment en raison de leur mécanisme de chargement. Les points de vue des gens qui travaillent avec des segments vulnérables de la population sont conformes à ceux des autres Canadiens à cet égard.

Graphique 29 : Perception de la légalité de la possession de
différentes armes à feu



**Q19 a-e.** Dans quelle mesure pensez-vous que la possession personnelle des armes à feu suivantes devrait être légale ou illégale?
**Base :** n=2099

* En ce qui a trait à la possession d’**armes de poing semi-automatiques :**
* Les répondants qui sont plus enclins que les autres Canadiens à croire que ces types d’armes de poing devraient être **illégaux** sont ceux qui sont préoccupés par la violence liée aux armes de poing (85 %) et ceux qui estiment que le rendement du gouvernement du Canada est bon lorsqu’il s’agit d’adopter des mesures (87 %). C’est également le cas des personnes âgées de plus de 65 ans (84 %), des résidents du Québec (81 %) et des femmes (80 %).
* Les répondants plus susceptibles que les autres Canadiens de dire que ces types d’armes de poing devraient être **légaux** sont les propriétaires d’armes à feu (67 %), les personnes qui ne se préoccupent pas de la violence par les armes à feu (38 %) et les gens qui considèrent que le rendement du gouvernement est mauvais lorsqu’il s’agit d’adopter des mesures (47 %). C’est également le cas des hommes (36 %) et des personnes âgées de moins de 35 ans (32 %).
* Dans le domaine des **revolvers** :
* Les répondants plus susceptibles de dire que ces types d’armes de poing devraient être **illégaux** sont les résidents du Québec (75 %), les gens âgés de 65 ans ou plus (75 %), les personnes qui sont préoccupées par la violence liée aux armes à feu (74 %) et celles qui estiment que le rendement du gouvernement du Canada est bon lorsqu’il s’agit d’adopter des mesures (74 %). C’est également le cas des femmes et des personnes ayant fait des études universitaires (67 % pour chaque groupe).
* Les répondants plus susceptibles que les autres Canadiens de dire que ces types d’armes de poing devraient être **légaux** sont les propriétaires d’armes à feu (74 %), les personnes qui ne se préoccupent pas de la violence par les armes à feu (50 %) et les gens qui considèrent que le rendement du gouvernement est mauvais lorsqu’il s’agit d’adopter des mesures (55 %). C’est également le cas des hommes (45 %), des résidents des Prairies (45 %) et des gens âgés de moins de 35 ans (46 %).
* Les **carabines et les fusils de chasse semi-automatiques** sont plus souvent vus comme des types d’armes qui devraient être :
* **illégaux** par les gens qui sont préoccupés par la violence liée aux armes à feu (68 %) et par ceux qui considèrent que le rendement du gouvernement du Canada est bon lorsqu’il s’agit d’adopter des mesures (72 %), tout comme par les personnes nées à l’extérieur du Canada (70 %), par les femmes (64 %), par les résidents de zones urbaines (61 %) et par les gens ayant fait des études universitaires (62 %);
* **légaux** par les propriétaires d’armes à feu (85 %), par ceux qui ne sont pas préoccupés par la violence liée aux armes à feu (55 %) et par les personnes qui considèrent que le rendement du gouvernement est mauvais lorsqu’il s’agit d’adopter des mesures (63 %). C’est également le cas des hommes (53 %), des résidents des régions rurales (48 %) et des gens âgés de moins de 35 ans (47 %).
* Les pi**stolets à air comprimé** sont plus souvent vus comme des types d’armes qui devraient être :
* **illégaux** par les gens qui sont préoccupés par la violence liée aux armes à feu (37 %), par ceux qui considèrent que le rendement du gouvernement du Canada est bon lorsqu’il s’agit d’adopter des mesures (37 %), tout comme par les résidents du Québec (42 %), par les personnes nées à l’extérieur du Canada (35 %), par les femmes (35 %), par les personnes âgées de 65 ans ou plus (34 %), ainsi que par les résidents de centres urbains (32 %);
* **légaux** par les propriétaires d’armes à feu (97 %), par les personnes qui ne sont pas préoccupées par la violence liée aux armes à feu (80 %) et par les gens qui considèrent que le rendement du gouvernement est mauvais lorsqu’il s’agit d’adopter des mesures (78 %). C’est également plus souvent le cas des hommes (79 %) et des résidents de régions rurales (74 %), particulièrement du Canada atlantique (76 %) et des Prairies (74 %).
* Les **carabines et de fusils de chasse à mécanisme manuel** sont plus souvent vus comme des types d’armes qui devraient être :
* **illégaux** par les gens nés à l’extérieur du Canada (43 %) et par les personnes qui sont préoccupées par la violence liée aux armes de poing (34 %);
* **légaux** par les propriétaires d’armes à feu (97 %), par les résidents des Prairies (81 %), par les hommes (79 %) et par les résidents des régions rurales (78 %).

### **Annexes**

#### Détails méthodologiques

***Sondage sur le gel des armes de poing***

L’échantillon du sondage sur le gel des armes de poing était issu de notre panel Prob*it*, dont les membres sont recrutés de façon aléatoire. Les panélistes de Prob*it* ont été sélectionnés pour former une base de sondage hybride recruté sur des téléphones cellulaires et des lignes terrestres à l’aide d’un système à composition aléatoire. Le prétest a été fait en anglais par 32 répondants et en français par 15 répondants. Parmi les 47 cas inclus, 35 ont été remplis en ligne et 12 au téléphone. Des questions supplémentaires ont été intégrées à la version du prétest du questionnaire pour recueillir les impressions des répondants sur la durée, le rythme, la clarté des libellés et d’autres aspects. Des changements mineurs ont été apportés à la suite des essais, bien que quelques questions aient été enlevées pour respecter la durée voulue du sondage.

Le sondage, qui s’est déroulé entre le 14 janvier et le 2 février 2023, se faisait à l’aide d’un questionnaire bilingue hébergé sur un serveur Web sécurisé sous le contrôle des Associés de recherche EKOS. Le courriel d’invitation comprenait une description et une explication de l’objectif du sondage (dans les deux langues), ainsi qu’un lien vers le site du sondage. La base de données du sondage a été mise au point en ayant recours à un numéro d’identification personnel (NIP) de façon à ce que seules les personnes détenant un NIP aient accès au sondage (le NIP était inclus dans un courriel d’invitation). Le questionnaire comprenait une préface qui présentait brièvement l’étude et la raison d’être de la recherche. Le message insistait également sur la nature volontaire et confidentielle du sondage. La collecte des données du sondage s’est faite dans le respect de toutes les normes en vigueur de l’industrie. Tous les membres invités du panel ont été informés de leur droit sous le régime des lois de protection de la vie privée ainsi que de la façon d’obtenir une copie de leurs réponses et des résultats du sondage.

***Sondage sur les enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu***

L’échantillon du sondage sur les enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu était issu de notre panel Prob*it*, dont les membres sont recrutés de façon aléatoire. Les panélistes de Prob*it* ont été sélectionnés pour former une base de sondage hybride recruté sur des téléphones cellulaires et des lignes terrestres à l’aide d’un système à composition aléatoire. Le prétest a mené à 22 entretiens en anglais et à 17 en français. Parmi les 42 cas inclus, 32 ont été remplis en ligne et 10 au téléphone. Des questions supplémentaires ont été intégrées à la version du prétest du questionnaire pour recueillir les impressions des répondants sur la durée, le rythme, la clarté des libellés et d’autres aspects. Des changements mineurs ont été apportés à la suite des essais et quelques questions ont été retirées pour respecter la durée voulue du sondage.

Le sondage sur les enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu, qui s’est déroulé entre le 16 et le 30 mars 2022, faisait appel à un questionnaire bilingue hébergé sur un serveur Web sécurisé sous le contrôle des Associés de recherche EKOS. Le courriel d’invitation comprenait une description et une explication de l’objectif du sondage (dans les deux langues), ainsi qu’un lien vers le site du sondage. La base de données du sondage a été mise au point en ayant recours à un numéro d’identification personnel (NIP) de façon à ce que seules les personnes détenant un NIP aient accès au sondage (le NIP était inclus dans le courriel d’invitation). Le questionnaire comprenait une préface qui présentait brièvement l’étude et la raison d’être de la recherche. Le message insistait également sur la nature volontaire et confidentielle du sondage. La collecte des données du sondage s’est faite dans le respect de toutes les normes en vigueur de l’industrie. Tous les membres invités du panel étaient informés de leur droit sous le régime des lois de protection de la vie privée ainsi que de la façon d’obtenir une copie de leurs réponses et des résultats du sondage.

***Taux de réponse***

Le taux de réponse global pour le sondage sur le gel des armes de poing est de 31 %. Le taux de réponse global pour le sondage sur les enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu est de 26 %. Les détails des résultats des prises de contact sont fournis pour les deux sondages.

**Tableau 7 : Taux de réponse**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Résultat** | **Sondage sur le gel des armes de poing**  | **Sondage sur les enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu**  |
|  | **No d’enregistrements** | **No d’enregistrements** |
| Total | 6674 | 8268 |
| Invalides | 24 | 90 |
| **Échantillon valide** | **6650** | **8178** |
| Non-réponse | 4412 | 5553 |
| Refus | 100 | 335 |
| Partiellement rempli | 70 | 131 |
| Inadmissible/Quota rempli | 14 | 60 |
| **Nombre total de non-réponse** | **4596** | **6079** |
| Sondage terminé | 2054 | 2099 |
| **Taux de réponse** | **31 %** | **26 %** |

Les répondants étaient informés dans l’invitation que toutes leurs réponses étaient totalement confidentielles et qu’aucune réponse ne serait liée à des noms précis.

À la suite de la collecte des renseignements, la base de données a fait l’objet d’un examen visant à analyser la qualité, les valeurs aberrantes, les exigences en matière de codage et la pondération à la construction de variables indépendantes. Il a également servi à établir les tendances des sous-groupes (p. ex., par âge, genre, etc.) dans l’analyse. La pondération de l’échantillon se fondait sur les paramètres de la population selon le plus récent recensement en ce qui concerne l’âge, le genre et la région du pays pour chaque groupe du grand public. Les 22 % de l’échantillon qui sont propriétaires d’armes à feu ont été pondérés à 15 % de l’échantillon en fonction de l’incidence dans notre échantillon avant toute tentative de suréchantillonnage de ce segment.

Le tableau suivant présente le profil de l’échantillon utilisé dans les deux sondages.

Table 8: Tableau démographique

| - | **TOTALSondage :Possession d’armes à feu** | **Possession d’armes à feu****– Sous-ensemble** | **TOTALSondage sur les enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu**  | **Travail avec des groupes vulnérables –Sous-ensemble** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| *Q6. Possédez-vous une arme à feu de quelque nature que ce soit (arme de poing, carabine, fusil de chasse, etc.)? (non pondéré)*  | *n=2054* | *n=446* | *n=2099* | *n=450* |
| Oui, je possède une arme à feu | 22 % | 100 % | 10 % | 10 % |
| Non, je ne possède pas d'armes à feu | 77 % | -- | 88 % | 89 % |
| Préfère ne pas répondre | 1 % | -- | 2 % | 1 % |
| *Région (non pondéré)* | *n=2054* | *n=446* | *n=2099* | *n=450* |
| Colombie-Britannique | 14 % | 18 % | 14 % | 12 % |
| Prairies  | 19 % | 30 % | 17 % | 17 % |
| Ontario | 38 % | 32 % | 38 % | 40 % |
| Québec | 22 % | 13 % | 23 % | 23 % |
| Maritimes | 7 % | 8 % | 6 % | 8 % |
| Yukon | -- | -- | 0 % | 1 % |
| Nunavut | -- | -- | 0 % | 1 % |
| *Zone* | *n=2054* | *n=446* | *n=2099* | *n=450* |
| Zone urbaine | 41 % | 24 % | 44 % | 44 % |
| Zone suburbaine | 31 % | 26 % | 29 % | 27 % |
| Petite ville, zone rurale ou éloignée | 27 % | 49 % | 27 % | 28 % |
| *Âge (non pondéré)* | *n=2054* | *n=446* | *n=2099* | *n=450* |
| Moins de 35 ans | 23 % | 15 % | 27 % | 33 % |
| 35 à 44 ans | 19 % | 18 % | 17 % | 28 % |
| 45 à 54 ans | 19 % | 20 % | 16 % | 18 % |
| 55 à 64 ans | 17 % | 20 % | 17 % | 14 % |
| 65 ans et plus | 23 % | 27 % | 23 % | 7 % |
| *Genre (non pondéré)* | *n=2054* | *n=446* | *n=2099* | *n=450* |
| Homme | 51 % | 83 % | 48 % | 39 % |
| Femme | 47 % | 16 % | 50 % | 58 % |
| Diverses identités de genre | 1 % | 0 % | 1 % | 2 % |
| Préfère ne pas répondre | 1 % | 1 % | 1 % | 1 % |
| *Lieu de naissance* | *n=* | *n=* | *n=2099* | *n=450* |
| Canada | -- | -- | 85 % | 87 % |
| Autre pays | -- | -- | 14 % | 10 % |
| Préfère ne pas répondre | -- | -- | 1 % | 1 % |
| *Scolarité* | *n=2054* | *n=446* | *n=2099* | *n=450* |
| Secondaire 2 ou moins/8ième année ou moins | 22 % | 23 % | 17 % | 7 % |
| Certificat ou diplôme de métier (apprentissage, institut technique, école de métiers ou professionnelle) | 10 % | 19 % | 9 % | 8 % |
| Collège, CÉGEP ou autre certificat ou diplôme non universitaire (autre que les certificats ou diplômes de métiers) | 23 % | 27 % | 25 % | 23 % |
| Université (premier cycle universitaire) | 23 % | 16 % | 25 % | 29 % |
| Université (diplôme universitaire ou professionnel) | 21 % | 12 % | 23 % | 33 % |
| Préfère ne pas répondre | 1 % | 1 % | 1 % | 0 % |
| *Revenu* | *n=* | *n* | *n=2099* | *n=450* |
| Moins de 20 000 $ | -- | -- | 4 % | 3 % |
| 20 000 $ à juste en dessous de 40 000 $ | -- | -- | 9 % | 7 % |
| 40 000 $ à juste en dessous de 60 000 $ | -- | -- | 13 % | 13 % |
| 60 000 $à juste en dessous de 80 000 $ | -- | -- | 13 % | 12 % |
| 80 000 $ à juste en dessous de 100 000 $ | -- | -- | 13 % | 14 % |
| 100 000 $ à juste en dessous de 150 000 $ | -- | -- | 18 % | 21 % |
| 150 000 $ et plus | -- | -- | 19 % | 23 % |
| Préfère ne pas répondre | -- | -- | 10 % | 7 % |

#### Questionnaire – Sondage sur le gel des armes de poing

WINTRO

Merci d'accepter de répondre au présent sondage. L'ensemble de vos réponses seront traitées en toute confidentialité. Quelques rappels avant que nous débutions. If you prefer to answer the survey in English, please click on English.

Soyez sans crainte, vos réponses seront traitées en toute confidentialité (c'est-à-dire que les résultats du sondage ne seront associés à aucun nom mais seront plutôt groupés dans de grandes catégories afin de protéger l'anonymat de chaque répondant). De plus, vous êtes entièrement libre de participer ou non au sondage. Il est géré par les Associés de recherche EKOS en conformité avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Pour consulter notre politique de confidentialité, cliquez ici. Cette recherche est enregistrée auprès du service de vérification des recherches du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien. Veuillez cliquer ici si vous souhaitez vérifier son authenticité (code du projet 20230112-EK521).

DIRECTIVES

Sur chaque écran, après avoir sélectionné votre réponse, cliquez sur le bouton « Retour » ou « Continuer » au bas de l'écran pour avancer ou reculer dans le questionnaire.

Si vous quittez le sondage avant d'avoir terminé, vous pourrez y revenir plus tard au moyen de l'adresse URL et vous obtiendrez la page où vous étiez en quittant. Les réponses que vous aurez données jusque-là auront été sauvegardées.

Pour toute question sur la façon de répondre au sondage, veuillez communiquer avec EKOS, au 1-866-211-8881, ou communiquer avec nous par courriel, à l'adresse online@ekos.com. Nous vous remercions d'avance pour votre participation.

PINTRO

Bonjour. Je m'appelle... et je travaille pour les Associés de recherche EKOS. Puis-je parler avec \_\_\_\_\_\_?

Nous réalisons un sondage auprès des Canadiens de 18 ans et plus. Le sondage permettra de réunir des opinions au sujet de la réglementation des armes à feu au Canada. Je tiens à vous assurer que nous ne vendons ni ne sollicitons quoi que ce soit. Préférez-vous répondre aux questions du sondage en français ou en anglais?/Would you prefer to be interviewed in English or French?

Vous êtes libre de participer ou non et toutes vos réponses demeureront confidentielles et anonymes. Ce sondage est géré en conformité avec les exigences de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Les résultats ne seront pas communiqués de façon individuelle, mais pour des groupes de 20 personnes ou plus afin de protéger la confidentialité. Votre décision à cet égard n'aura aucune incidence sur vos éventuels rapports avec le gouvernement du Canada. Cette recherche est enregistrée auprès du service de vérification des recherches du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien (SI ON DEMANDE : Visitez https://canadianresearchinsightscouncil.ca/rvs/home/?lang=fr si vous souhaitez vérifier son authenticité (code de projet 20230112-EK521)).

Puis-je commencer?

Si le/la répondant(e) le demande : Il faudra une quinzaine de minutes pour répondre au sondage

Continuer 1

Refus (REMERCIER ET TERMINER) 9

PRIV

Cet appel peut être enregistré pour contrôle de la qualité ou formation.

QPROV

 Quelle est votre province/territoire de résidence?

Veuillez Préciser 98

Alberta 1

Colombie-Britannique 2

Manitoba 3

Nouveau-Brunswick 4

Terre-Neuve-et-Labrador 5

Nouvelle-Écosse 6

Ontario 7

Île-du-Prince-Édouard 8

Québec 9

Saskatchewan 10

Territoire du Nord-Ouest 11

Nunavut 12

Yukon 13

Préfère ne pas répondre 99

QPOSTC

 Pour nous assurer d'inclure des personnes de toutes les régions du Canada, quels sont les trois premiers caractères de votre code postal?

Veuillez préciser : 77

Je préfère ne pas répondre 99

QAREA

 Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux votre lieu de résidence?

Zone urbaine 1

Zone suburbaine 2

Petite ville, zone rurale ou éloignée 3

Communauté autochtone 4

Je préfère ne pas répondre 99

QAGEX

 Quelle est votre année de naissance?

Année: 77

2006 ou plus récent 9998

Préfère ne pas répondre 9999

QAGEA

Avez-vous au moins 18 ans?

Oui 1

Non 2

Je préfère ne pas répondre 99

QAGEY

 Hesitant, QAGEX; <18 or NR, terminate

À quelle catégorie d'âge appartenez-vous?

Moins de 18 ans 1

18 à 24 2

25 à 34 3

35 à 44 4

45 à 54 5

55 à 64 6

65 et plus 7

Préfère ne pas répondre 99

QSEX

 Quelle est votre genre?

Genre masculin 1

Genre féminin 2

Diverses identités de genre 3

Préfère ne pas répondre 99

Q6

 Ce sondage examine la sensibilisation et la compréhension à l'égard de la réglementation sur les armes à feu au Canada. Ayez l'assurance que tous vos points de vue demeureront strictement confidentielles et ne serviront en aucun cas à vous identifier.

Possédez-vous une arme à feu de quelque nature que ce soit (arme de poing, carabine, fusil de chasse, etc.)?

Oui, je possède une arme à feu 1

Non, je ne possède pas d'armes à feu 2

Je préfère ne pas répondre 99

Q7

 Combien d'armes à feu possédez-vous actuellement?

Une 1

Deux 2

Trois 3

Quatre 4

Cinq 5

Plus de cinq 6

Je ne sais pas 99

Q8A

Quels types d'armes à feu parmi les suivants possédez-vous?

Carabine 1

Fusil de chasse 2

Arme d'épaule semi-automatique 3

Arme de poing 4

Pistolet à air comprimé, réplique 5

Autre, veuillez préciser : 77

Je ne sais pas 99

Q8 [1,8]

Quels types d'armes à feu parmi les suivants possédez-vous?

Cochez toutes les réponses pertinentes.

Carabine 1

Fusil de chasse 2

Arme d'épaule semi-automatique 3

Arme de poing 4

Pistolet à air comprimé, réplique 5

Autre, veuillez préciser : 77

Je ne sais pas 99

Q9

 Depuis combien de temps possédez-vous des armes à feu? Est-ce...?

moins d'un an 1

entre un an et deux ans 2

entre deux et cinq ans 3

plus de cinq ans 4

Je ne sais pas 99

Q10A

Comment avez-vous obtenu votre arme à feu?

Achat à un revendeur 1

Achat à un particulier 2

Héritage d'un membre de la famille ou d'un(e) ami(e) 3

Cadeau 4

Importation d'un autre pays 5

Je ne sais pas 99

Q10 [1,8]

Comment avez-vous obtenu votre ou vos armes à feu?

Choisissez toutes les réponses pertinentes.

Achat à un revendeur 1

Achat à un particulier 2

Héritage d'un membre de la famille ou d'un(e) ami(e) 3

Cadeau 4

Importation d'un autre pays 5

Je ne sais pas 99

Q11

 En moyenne, à quelle fréquence utilisez-vous votre ou vos armes à feu?

Une fois par semaine ou plus 1

Quelques fois par mois 2

Quelques fois par année 3

Une fois par année ou moins 4

Jamais 5

Je ne sais pas 99

Q12

 Possédez-vous actuellement un permis de possession et d'acquisition valide?

(N. B. : Ayez encore une fois l'assurance que votre réponse restera anonyme et ne permettra jamais de vous identifier)

Cochez une réponse

Oui, mon permis de possession et d'acquisition est valide et à jour 1

Oui, j'ai un permis de possession et d'acquisition valide, mais certaines de mes informations sont obsolètes 2

Non, j'ai eu un permis de possession et d'acquisition dans le passé, mais il a expiré 3

Non, je n'ai jamais eu de permis de possession et d'acquisition 4

Je préfère ne pas répondre 98

Je ne sais pas 99

Q13

 Quelles classes d'armes à feu possédez-vous?

Armes sans restriction uniquement 1

Armes avec restriction uniquement 2

Armes avec et sans restriction 3

Je ne sais pas 99

Q14 [1,11]

 Les gens possèdent des armes à feu pour de nombreuses raisons différentes. Parmi les raisons suivantes, lesquelles sont les principales raisons pour lesquelles vous possédez une arme à feu?

Choisissez toutes les réponses pertinentes.

Chasse sportive 1

Chasse dans le respect de la tradition autochtone ou d'un droit conféré par traité 2

Chasse pour se nourrir 3

Tir à la cible sportive (loisir ou compétition) 4

Collection d'armes à feu 5

Sécurité, protection, défense personnelle 6

Reçu en héritage 7

Lié au travail (exigences d'emploi, contrôle des animaux, etc.) 8

Autre raison, veuillez préciser : 77

Je préfère ne pas répondre 99

Q15

 À quel point êtes-vous préoccupé(e) par le fait que la violence par les armes à feu constitue une menace pour la sécurité publique dans votre collectivité locale? Êtes-vous...?

très préoccupé(e) 1

assez préoccupé(e) 2

pas très préoccupé(e) 3

pas du tout préoccupé(e) 4

Je ne sais pas 99

Q16

 À quelle fréquence entendez-vous parler de violence par les armes à feu dans votre collectivité?

Souvent 1

Parfois 2

Rarement 3

Jamais 4

Je ne sais pas 99

Q17 [1,2]

 Selon vous, quelles sont les principales causes ou sources de violence par les armes à feu au Canada? Est-ce...?

Choisir deux réponses

la violence liée aux gangs ou le crime organisé 1

les activités criminelles (p. ex., introductions par effraction, vol qualifié, etc.) 2

la violence conjugale ou la violence fondée sur le sexe 3

le suicide, la santé mentale ou l'automutilation 4

les décès ou préjudices accidentels 5

Autre, veuillez préciser : 77

Je ne sais pas 99

Q18

 Est-ce que des actes de violence par les armes à feu (violence liée aux gangs, crime organisé, activités criminelles, décès ou préjudices accidentels, etc.) vous ont touché(e), vous ou l'un de vos proches?

Oui, moi ou un de mes proches avons été touchés par la violence par les armes à feu 1

Non, je n'ai pas été touché(e) par la violence par les armes à feu, ni personne que je connais 2

Je ne sais pas 98

Je préfère ne pas répondre 99

Q19

 Selon vous, dans lequel des endroits suivants le taux de violence par les armes à feu est-il le plus élevé au Canada? Est-ce...?

Cocher une case

Les centres-villes / Les centres urbains 1

Les zones suburbaines 2

Les petites villes et les zones rurales 3

Je ne sais pas 99

Q20

 Il existe un éventail de programmes, de politiques et de règlements concernant la sécurité des armes à feu et la prévention de la violence par les armes à feu. À quel point connaissez-vous bien chacun de ces sujets?

Très bien 1

Assez bien 2

Pas très bien 3

Pas du tout 4

Je ne sais pas 99

Q21

 Diriez-vous que la réglementation en matière d'armes à feu (c.-à-d. restrictions relatives aux armes de poing, vérification des permis, etc.) au Canada est trop stricte, pas assez stricte ou parfaitement équilibrée?

Trop stricte 3

Parfaitement équilibrée 2

Pas assez stricte 1

Je ne sais pas 99

Q22

 Comment évalueriez-vous le rendement du gouvernement du Canada lorsqu'il s'agit d'adopter des mesures (règlements, politiques, programmes, etc.) visant à lutter contre la violence par les armes à feu?

Excellent 1

Bon 2

Correct 3

Mauvais 4

Je ne sais pas 99

Q23 [1,3]

Pourquoi avez-vous cette impression?

Veuillez préciser : 77

Je ne sais pas 99

Q24A

Le gouvernement fédéral a mis au point des politiques pour lutter contre la criminalité et la violence par les armes de poing. À quel point avez-vous entendu parler de chacune de ces politiques?

Restrictions sur la vente, l'achat et le transfert d'armes de poing

J'en ai beaucoup entendu parler 1

J'en ai entendu parler un peu 2

Je n'en ai pas du tout entendu parler 3

Je ne sais pas 99

Q24B

Le gouvernement fédéral a mis au point des politiques pour lutter contre la criminalité et la violence par les armes de poing. À quel point avez-vous entendu parler de chacune de ces politiques?

Restrictions temporaires sur l'importation d'armes de poing au Canada

J'en ai beaucoup entendu parler 1

J'en ai entendu parler un peu 2

Je n'en ai pas du tout entendu parler 3

Je ne sais pas 99

Q24C

Le gouvernement fédéral a mis au point des politiques pour lutter contre la criminalité et la violence par les armes de poing. À quel point avez-vous entendu parler de chacune de ces politiques?

Exemptions aux restrictions relatives aux armes de poing pour les personnes qui s'entraînent, prennent part à des compétitions ou travaillent comme entraîneur dans une discipline de tir à l'arme de poing faisant partie du programme du Comité international olympique ou paralympique

J'en ai beaucoup entendu parler 1

J'en ai entendu parler un peu 2

Je n'en ai pas du tout entendu parler 3

Je ne sais pas 99

Q24D

Le gouvernement fédéral a mis au point des politiques pour lutter contre la criminalité et la violence par les armes de poing. À quel point avez-vous entendu parler de chacune de ces politiques?

Mesure visant à lutter contre la violence par les armes à feu et la violence liée aux gangs (programmes de prévention, investissements et financement en lien avec la violence liée aux gangs, etc.)

J'en ai beaucoup entendu parler 1

J'en ai entendu parler un peu 2

Je n'en ai pas du tout entendu parler 3

Je ne sais pas 99

Q24E

Le gouvernement fédéral a mis au point des politiques pour lutter contre la criminalité et la violence par les armes de poing. À quel point avez-vous entendu parler de chacune de ces politiques?

Nouvelles mesures et nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d'armes à feu

J'en ai beaucoup entendu parler 1

J'en ai entendu parler un peu 2

Je n'en ai pas du tout entendu parler 3

Je ne sais pas 99

Q25A

À quel point êtes-vous favorable ou défavorable à chacune de ces mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu au Canada?

Restrictions sur la vente, l'achat et le transfert d'armes de poing

J'y suis tout à fait favorable 1

J'y suis plutôt favorable 2

J'y suis plutôt défavorable 3

J'y suis tout à fait défavorable 4

Je ne sais pas 99

Q25B

À quel point êtes-vous favorable ou défavorable à chacune de ces mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu au Canada?

Restrictions temporaires sur l'importation d'armes de poing au Canada

J'y suis tout à fait favorable 1

J'y suis plutôt favorable 2

J'y suis plutôt défavorable 3

J'y suis tout à fait défavorable 4

Je ne sais pas 99

Q25C

À quel point êtes-vous favorable ou défavorable à chacune de ces mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu au Canada?

Exemptions aux restrictions relatives aux armes de poing pour les personnes qui s'entraînent, prennent part à des compétitions ou travaillent comme entraîneur dans une discipline de tir à l'arme de poing faisant partie du programme du Comité international olympique ou paralympique

J'y suis tout à fait favorable 1

J'y suis plutôt favorable 2

J'y suis plutôt défavorable 3

J'y suis tout à fait défavorable 4

Je ne sais pas 99

Q25D

À quel point êtes-vous favorable ou défavorable à chacune de ces mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu au Canada?

Mesure visant à lutter contre la violence par les armes à feu et la violence liée aux gangs (programmes de prévention, investissements et financement en lien avec la violence liée aux gangs, etc.)

J'y suis tout à fait favorable 1

J'y suis plutôt favorable 2

J'y suis plutôt défavorable 3

J'y suis tout à fait défavorable 4

Je ne sais pas 99

Q25E

À quel point êtes-vous favorable ou défavorable à chacune de ces mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu au Canada?

Nouvelles mesures et nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d'armes à feu

J'y suis tout à fait favorable 1

J'y suis plutôt favorable 2

J'y suis plutôt défavorable 3

J'y suis tout à fait défavorable 4

Je ne sais pas 99

Q26

 En ce qui concerne les restrictions sur la vente, l'achat et le transfert d'armes de poing et les restrictions temporaires sur leur importation, pensez-vous qu'elles seront efficaces pour réduire la violence par les armes à feu?

Très efficaces 1

Efficaces 2

Assez efficaces 3

Pas très efficaces 4

Pas du tout efficaces 5

Je ne sais pas 99

Q27A

Dans quelle mesure pensez-vous que la possession personnelle de chacun des types d'armes de poing suivants devrait être légale ou illégale?

Revolvers

Illégale dans tous les cas 1

Illégale dans la plupart des cas 2

Légale dans la plupart des cas 3

Légale dans tous les cas 4

Je ne sais pas 99

Q27B

Dans quelle mesure pensez-vous que la possession personnelle de chacun des types d'armes de poing suivants devrait être légale ou illégale?

Armes de poing semi-automatiques

Illégale dans tous les cas 1

Illégale dans la plupart des cas 2

Légale dans la plupart des cas 3

Légale dans tous les cas 4

Je ne sais pas 99

Q27C

Dans quelle mesure pensez-vous que la possession personnelle de chacun des types d'armes de poing suivants devrait être légale ou illégale?

Répliques d'armes de poing (p. ex., pistolet à air comprimé, armes à plomb, armes à balles BB)

Illégale dans tous les cas 1

Illégale dans la plupart des cas 2

Légale dans la plupart des cas 3

Légale dans tous les cas 4

Je ne sais pas 99

Q28

En voyant l'annonce sur la vente, l'achat et le transfert d'armes de poing, sauriez-vous ce qu'il faut faire avec une arme de poing que vous ne voulez plus posséder?

Oui, je saurais quoi faire avec une arme de poing que je ne veux plus posséder 1

Non, je ne saurais pas quoi faire avec une arme de poing que je ne veux plus posséder 2

Je ne sais pas 99

Q29 [1,3]

Que feriez-vous avec une arme de poing que vous ne voulez plus posséder?

Veuillez préciser : 77

Je ne sais pas 99

QEDUC

 Pour terminer, nous n'avons que quelques questions vous concernant à des fins statistiques uniquement. Soyez assuré que vos réponses demeureront entièrement confidentielles.

Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez atteint?

Moins que le diplôme d'études secondaires ou l'équivalent/je suis encore à l'école secondaire 1

Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent 2

Certificat ou diplôme professionnel (formation d'apprenti, institut technique, école de métiers, école de formation professionnelle) 3

Certificat ou diplôme collégial ou non universitaire (autre qu'un certificat ou diplôme d'une école de métiers) 4

Diplôme universitaire (premier cycle) 5

Diplôme universitaire (études supérieures ou professionnelles) 6

Je préfère ne pas répondre 99

QBORN

 Êtes-vous né(e) au Canada ou dans un autre pays?

Au Canada 1

Autre pays, Veuillez préciser : 77

Préfère ne pas répondre 99

QETHN [1,2]

 Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux votre origine ethnique ou votre nationalité?

Choisissez deux réponses au maximum :

Îles britanniques (Anglais, Écossais, Irlandais, Gallois) 1

Français 2

Autres Européens (Allemand, Italien, Ukrainien, Polonais, Néerlandais, etc.) 3

Autochtones, Premières Nations, Métis, Inuits 4

Chinois 5

Autres pays d'Asie de l'Est ou du Sud-est (Japonais, Coréen, Vietnamien, Philippin, etc.) 6

Asiatique du sud (Pakistanais, Sri-lankais, Afghan, Bangladais, etc.) 7

Africain 8

Latino-Américain 9

Asiatique du Moyen-Orient ou de l'Asie occidentale (Iranien, Turc, etc.) 10

Antillais 11

Autre, Veuillez préciser : 77

Préfère ne pas répondre 99

QINC

 Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux la somme des revenus de votre foyer, incluant les revenus de toutes les personnes de votre foyer, avant impôts?

Veuillez sélectionner une seule réponse:

Moins de 20 000 $ 1

De 20 000 $ à un peu moins de 40 000 $ 2

De 40 000 $ à un peu moins de 60 000 $ 3

De 60 000 $ à un peu moins de 80 000 $ 4

De 80 000 $ à un peu moins de 100 000 $ 5

De 100 000 $ à un peu moins de 150 000 $ 6

150 000 $ et plus 7

Préfère ne pas répondre 99

THNK

Merci d'avoir pris la peine de répondre à notre sondage. Nous vous en sommes très reconnaissants.

THNK2

Malheureusement, vos réponses indiquent que vous n'êtes pas admissible au sondage. Merci de nous avoir accordé de votre temps!

#### Questionnaire – Sondage sur les enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu

WINTRO

Merci d'accepter de répondre au présent sondage. L'ensemble de vos réponses seront traitées en toute confidentialité. Quelques rappels avant que nous débutions. If you prefer to answer the survey in English, please click on English.

Soyez sans crainte, vos réponses seront traitées en toute confidentialité (c'est-à-dire que les résultats du sondage ne seront associés à aucun nom mais seront plutôt groupés dans de grandes catégories afin de protéger l'anonymat de chaque répondant). De plus, vous êtes entièrement libre de participer ou non au sondage. Il est géré par les Associés de recherche EKOS en conformité avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Pour consulter notre politique de confidentialité, cliquez ici. Cette recherche est enregistrée auprès du service de vérification des recherches du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien. Veuillez cliquer ici si vous souhaitez vérifier son authenticité (code du projet YYYYMMDD-EKXXX).

DIRECTIVES

Sur chaque écran, après avoir sélectionné votre réponse, cliquez sur le bouton « Retour » ou « Suivant » au bas de l'écran pour avancer ou reculer dans le questionnaire.

Si vous quittez le sondage avant d'avoir terminé, vous pourrez y revenir plus tard au moyen de l'adresse URL et vous obtiendrez la page où vous étiez en quittant. Les réponses que vous aurez données jusque-là auront été sauvegardées.

Pour toute question sur la façon de répondre au sondage, veuillez communiquer avec EKOS, au 1-866-211-8881, ou communiquer avec nous par courriel, à l'adresse online@ekos.com. Nous vous remercions d'avance pour votre participation.

PINTRO

Bonjour. Je m'appelle... et je travaille pour les Associés de recherche EKOS. Puis-je parler avec \_\_\_\_\_\_?

Nous réalisons un sondage auprès des Canadiens de 18 ans et plus. Le sondage permettra de réunir des opinions au sujet de la réglementation des armes à feu au Canada. Je tiens à vous assurer que nous ne vendons ni ne sollicitons quoi que ce soit. Préférez-vous répondre aux questions du sondage en français ou en anglais?/Would you prefer to be interviewed in English or French?

Vous êtes libre de participer ou non et toutes vos réponses demeureront confidentielles et anonymes. Ce sondage est géré en conformité avec les exigences de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Les résultats ne seront pas communiqués de façon individuelle, mais pour des groupes de 20 personnes ou plus afin de protéger la confidentialité. Votre décision à cet égard n'aura aucune incidence sur vos éventuels rapports avec le gouvernement du Canada. Cette recherche est enregistrée auprès du service de vérification des recherches du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien (SI ON DEMANDE : Visitez https://canadianresearchinsightscouncil.ca/rvs/home/?lang=fr si vous souhaitez vérifier son authenticité (code de projet YYYYMMDD-EKXXX)).

Puis-je commencer?

Si le/la répondant(e) le demande : Il faudra une quinzaine de minutes pour répondre au sondage

Continuer 1

Refus (REMERCIER ET TERMINER) 9

PRIV

Cet appel peut être enregistré pour contrôle de la qualité ou formation.

QPROV

 Quelle est votre province/territoire de résidence?

Veuillez Préciser 98

Alberta 1

Colombie-Britannique 2

Manitoba 3

Nouveau-Brunswick 4

Terre-Neuve-et-Labrador 5

Nouvelle-Écosse 6

Ontario 7

Île-du-Prince-Édouard 8

Québec 9

Saskatchewan 10

Territoire du Nord-Ouest 11

Nunavut 12

Yukon 13

Préfère ne pas répondre 99

QPOSTC

 Pour nous assurer d'inclure des personnes de toutes les régions du Canada, quels sont les trois premiers caractères de votre code postal?

Veuillez préciser : 77

Je préfère ne pas répondre 99

QAREA

 Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux votre lieu de résidence?

Zone urbaine 1

Zone suburbaine 2

Petite ville, zone rurale ou éloignée 3

Communauté autochtone 4

Je préfère ne pas répondre 99

QAGEX

 Quelle est votre année de naissance?

Année: 77

2006 ou plus récent 9998

Préfère ne pas répondre 9999

QAGEA

Avez-vous au moins 18 ans?

Oui 1

Non 2

Je préfère ne pas répondre 99

QAGEY

 Hesitant, QAGEX; <18 or NR, terminate

À quelle catégorie d'âge appartenez-vous?

Moins de 18 ans 1

18 à 24 2

25 à 34 3

35 à 44 4

45 à 54 5

55 à 64 6

65 et plus 7

Préfère ne pas répondre 99

QSEX

 Quelle est votre genre?

Genre masculin 1

Genre féminin 2

Diverses identités de genre 3

Préfère ne pas répondre 99

Q6

 Ce sondage examine la sensibilisation et la compréhension à l'égard de la réglementation sur les armes à feu au Canada. Ayez l'assurance que tous vos points de vue demeureront strictement confidentielles et ne serviront en aucun cas à vous identifier.

Possédez-vous une arme à feu de quelque nature que ce soit (arme de poing, carabine, fusil de chasse, etc.)?

Oui, je possède une arme à feu 1

Non, je ne possède pas d'armes à feu 2

Je préfère ne pas répondre 99

Q7

 Travaillez-vous avec des populations vulnérables (personnes au faible statut social ou à la situation économique précaire ayant moins accès à des ressources financières, éducatives, sociales et sanitaires, ce qui peut comprendre les femmes et les enfants, les gens vivant dans la pauvreté, les membres de la communauté 2ELGBTQI+, etc.)?

Oui, je travaille avec des populations vulnérables 1

Non, je ne travaille pas avec des populations vulnérables 2

Je préfère ne pas répondre 99

Q8

Veuillez choisir la catégorie qui décrit le mieux votre emploi ou secteur :

Services médicaux, de santé, de bien-être 1

Services de police et de sécurité 2

Services sociaux et de soutien 3

Défense d'une cause 4

Autre, veuillez préciser : 77

Je préfère ne pas répondre 99

Q9

 À quel point êtes-vous préoccupé(e) par le fait que la violence par les armes à feu constitue une menace pour la sécurité publique dans votre collectivité locale? Êtes-vous...?

très préoccupé(e) 1

assez préoccupé(e) 2

pas très préoccupé(e) 3

pas du tout préoccupé(e) 4

Je ne sais pas 99

Q10

 À quel point êtes-vous préoccupé(e) par le fait que la violence par les armes à feu constitue une menace pour la sécurité publique **à l'extérieur** de votre collectivité locale (c.-à-d. dans d'autres régions du Canada)?

très préoccupé(e) 1

assez préoccupé(e) 2

pas très préoccupé(e) 3

pas du tout préoccupé(e) 4

Je ne sais pas 99

Q11

 À quelle fréquence entendez-vous parler de violence par les armes à feu dans votre collectivité?

Souvent 1

Parfois 2

Rarement 3

Jamais 4

Je ne sais pas 99

Q12 [1,8]

 De quelles sources entendez-vous des informations parler de violence par les armes à feu dans votre collectivité?

Télévision 1

Radio 2

Web/Internet 3

Médias imprimés 4

Médias sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, TikTok, etc.) 5

Organisation scolaire ou communautaire 6

Bouche-à-oreille (voisins, amis ou famille) 7

Matériel promotionnel et bulletins d'information 8

Je ne sais pas 99

Q13 [1,2]

 Selon vous, quelles sont les principales causes ou sources de violence par les armes à feu au Canada? Est-ce...?

Choisir deux réponses

la violence liée aux gangs ou le crime organisé 1

les activités criminelles (p. ex., introductions par effraction, vol qualifié, etc.) 2

la violence conjugale ou la violence fondée sur le sexe 3

le suicide, la santé mentale ou l'automutilation 4

les décès ou préjudices accidentels 5

Autre, veuillez préciser : 77

Je ne sais pas 99

Q14

 Est-ce que des actes de violence par les armes à feu (violence liée aux gangs, crime organisé, activités criminelles, décès ou préjudices accidentels, etc.) vous ont touché(e), vous ou l'un de vos proches?

Oui, moi ou un de mes proches avons été touchés par la violence par les armes à feu 1

Non, je n'ai pas été touché(e) par la violence par les armes à feu, ni personne que je connais 2

Je ne sais pas 98

Je préfère ne pas répondre 99

Q15

 Il existe un éventail de programmes, de politiques et de règlements du gouvernement fédéral concernant la sécurité des armes à feu et la prévention de la violence par les armes à feu. À quel point connaissez-vous bien les politiques et les lois actuelles sur les armes à feu au Canada?

Très bien 1

Assez bien 2

Pas très bien 3

Pas du tout 4

Je ne sais pas 99

Q16

 Comment évalueriez-vous le rendement du gouvernement du Canada lorsqu'il s'agit d'adopter des mesures (règlements, politiques, programmes, etc.) visant à lutter contre la violence par les armes à feu?

Excellent 1

Bon 2

Correct 3

Mauvais 4

Je ne sais pas 99

Q17A

Le gouvernement fédéral a mis au point divers programmes, politiques et réglementations pour lutter contre la criminalité et la violence liée aux armes de feu. À quel point avez-vous entendu parler de chacune de ces mesures?

Interdire les armes à feu de type « arme d'assaut »

J'en ai beaucoup entendu parler 1

J'en ai entendu parler un peu 2

Je n'en ai pas du tout entendu parler 3

Je ne sais pas 99

Q17B

Le gouvernement fédéral a mis au point divers programmes, politiques et réglementations pour lutter contre la criminalité et la violence liée aux armes de feu. À quel point avez-vous entendu parler de chacune de ces mesures?

Mettre en œuvre un programme de « rachat » par lequel le gouvernement fournira une compensation pour la collecte de certaines armes à feu interdites

J'en ai beaucoup entendu parler 1

J'en ai entendu parler un peu 2

Je n'en ai pas du tout entendu parler 3

Je ne sais pas 99

Q17C

Le gouvernement fédéral a mis au point divers programmes, politiques et réglementations pour lutter contre la criminalité et la violence liée aux armes de feu. À quel point avez-vous entendu parler de chacune de ces mesures?

Restrictions sur la vente, l'achat et le transfert d'armes de poing

J'en ai beaucoup entendu parler 1

J'en ai entendu parler un peu 2

Je n'en ai pas du tout entendu parler 3

Je ne sais pas 99

Q17D

Le gouvernement fédéral a mis au point divers programmes, politiques et réglementations pour lutter contre la criminalité et la violence liée aux armes de feu. À quel point avez-vous entendu parler de chacune de ces mesures?

Lutter contre la violence par les armes à feu et les gangs (p. ex., programmes de prévention des activités de gangs, investissements et financement destinés aux provinces, aux territoires, aux municipalités et aux collectivités autochtones, etc.)

J'en ai beaucoup entendu parler 1

J'en ai entendu parler un peu 2

Je n'en ai pas du tout entendu parler 3

Je ne sais pas 99

Q17E

Le gouvernement fédéral a mis au point divers programmes, politiques et réglementations pour lutter contre la criminalité et la violence liée aux armes de feu. À quel point avez-vous entendu parler de chacune de ces mesures?

Adopter de nouvelles mesures et fournir de nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d'armes à feu aux frontières

J'en ai beaucoup entendu parler 1

J'en ai entendu parler un peu 2

Je n'en ai pas du tout entendu parler 3

Je ne sais pas 99

Q17F

Le gouvernement fédéral a mis au point divers programmes, politiques et réglementations pour lutter contre la criminalité et la violence liée aux armes de feu. À quel point avez-vous entendu parler de chacune de ces mesures?

Élargir la portée de la vérification des antécédents pour inclure un examen de l'historique de vie complet de tout demandeur d'un permis d'armes à feu

J'en ai beaucoup entendu parler 1

J'en ai entendu parler un peu 2

Je n'en ai pas du tout entendu parler 3

Je ne sais pas 99

Q17G

Le gouvernement fédéral a mis au point divers programmes, politiques et réglementations pour lutter contre la criminalité et la violence liée aux armes de feu. À quel point avez-vous entendu parler de chacune de ces mesures?

Exiger des entreprises qu'elles tiennent un relevé d'inventaire et un registre des ventes d'armes à feu sans restriction à des fins de traçage

J'en ai beaucoup entendu parler 1

J'en ai entendu parler un peu 2

Je n'en ai pas du tout entendu parler 3

Je ne sais pas 99

Q17H

Le gouvernement fédéral a mis au point divers programmes, politiques et réglementations pour lutter contre la criminalité et la violence liée aux armes de feu. À quel point avez-vous entendu parler de chacune de ces mesures?

Interdire la vente ou le transfert de chargeurs capables de contenir plus que le nombre légal de balles

J'en ai beaucoup entendu parler 1

J'en ai entendu parler un peu 2

Je n'en ai pas du tout entendu parler 3

Je ne sais pas 99

Q17I

Le gouvernement fédéral a mis au point divers programmes, politiques et réglementations pour lutter contre la criminalité et la violence liée aux armes de feu. À quel point avez-vous entendu parler de chacune de ces mesures?

Exiger des vendeurs d'armes à feu sans restriction qu'ils confirment la validité de tout permis d'achat auprès du gouvernement

J'en ai beaucoup entendu parler 1

J'en ai entendu parler un peu 2

Je n'en ai pas du tout entendu parler 3

Je ne sais pas 99

Q17J

Le gouvernement fédéral a mis au point divers programmes, politiques et réglementations pour lutter contre la criminalité et la violence liée aux armes de feu. À quel point avez-vous entendu parler de chacune de ces mesures?

Imposer des restrictions sur la vente, sur l'achat et sur le transfert des fusils à air comprimé

J'en ai beaucoup entendu parler 1

J'en ai entendu parler un peu 2

Je n'en ai pas du tout entendu parler 3

Je ne sais pas 99

Q17K

Le gouvernement fédéral a mis au point divers programmes, politiques et réglementations pour lutter contre la criminalité et la violence liée aux armes de feu. À quel point avez-vous entendu parler de chacune de ces mesures?

Adopter une loi « drapeau rouge » qui permettrait à n'importe qui d'envoyer une demande aux tribunaux pour confisquer immédiatement les armes à feu de toute personne constituant un danger pour elle-même ou pour autrui

J'en ai beaucoup entendu parler 1

J'en ai entendu parler un peu 2

Je n'en ai pas du tout entendu parler 3

Je ne sais pas 99

Q17L

Le gouvernement fédéral a mis au point divers programmes, politiques et réglementations pour lutter contre la criminalité et la violence liée aux armes de feu. À quel point avez-vous entendu parler de chacune de ces mesures?

Adopter une loi « drapeau jaune » qui permettrait à un contrôleur des armes à feu de suspendre temporairement le permis de toute personne constituant un danger pour elle-même ou pour autrui

J'en ai beaucoup entendu parler 1

J'en ai entendu parler un peu 2

Je n'en ai pas du tout entendu parler 3

Je ne sais pas 99

Q18A

À quel point êtes-vous favorable ou défavorable à chacune de ces mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu au Canada?

Interdire les armes à feu de type « arme d'assaut »

J'y suis tout à fait favorable 1

J'y suis plutôt favorable 2

J'y suis plutôt défavorable 3

J'y suis tout à fait défavorable 4

Je ne sais pas 99

Q18B

À quel point êtes-vous favorable ou défavorable à chacune de ces mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu au Canada?

Mettre en œuvre un programme de « rachat » par lequel le gouvernement fournira une compensation pour la collecte de certaines armes à feu interdites

J'y suis tout à fait favorable 1

J'y suis plutôt favorable 2

J'y suis plutôt défavorable 3

J'y suis tout à fait défavorable 4

Je ne sais pas 99

Q18C

À quel point êtes-vous favorable ou défavorable à chacune de ces mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu au Canada?

Imposer des restrictions sur la vente, sur l'achat et sur le transfert d'armes de poing

J'y suis tout à fait favorable 1

J'y suis plutôt favorable 2

J'y suis plutôt défavorable 3

J'y suis tout à fait défavorable 4

Je ne sais pas 99

Q18D

À quel point êtes-vous favorable ou défavorable à chacune de ces mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu au Canada?

Lutter contre la violence par les armes à feu et les gangs (p. ex., programmes de prévention des activités de gangs, investissements et financement destinés aux provinces, aux territoires, aux municipalités et aux collectivités autochtones, etc.)

J'y suis tout à fait favorable 1

J'y suis plutôt favorable 2

J'y suis plutôt défavorable 3

J'y suis tout à fait défavorable 4

Je ne sais pas 99

Q18E

À quel point êtes-vous favorable ou défavorable à chacune de ces mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu au Canada?

Adopter de nouvelles mesures et fournir de nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d'armes à feu aux frontières

J'y suis tout à fait favorable 1

J'y suis plutôt favorable 2

J'y suis plutôt défavorable 3

J'y suis tout à fait défavorable 4

Je ne sais pas 99

Q18F

À quel point êtes-vous favorable ou défavorable à chacune de ces mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu au Canada?

Élargir la vérification des antécédents pour inclure un examen de l'historique de vie complet de tout demandeur d'un permis d'armes à feu

J'y suis tout à fait favorable 1

J'y suis plutôt favorable 2

J'y suis plutôt défavorable 3

J'y suis tout à fait défavorable 4

Je ne sais pas 99

Q18G

À quel point êtes-vous favorable ou défavorable à chacune de ces mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu au Canada?

Exiger des entreprises qu'elles tiennent un relevé d'inventaire et un registre des ventes d'armes à feu sans restriction à des fins de traçage

J'y suis tout à fait favorable 1

J'y suis plutôt favorable 2

J'y suis plutôt défavorable 3

J'y suis tout à fait défavorable 4

Je ne sais pas 99

Q18H

À quel point êtes-vous favorable ou défavorable à chacune de ces mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu au Canada?

Interdire la vente ou le transfert de chargeurs capables de contenir plus que le nombre légal de balles

J'y suis tout à fait favorable 1

J'y suis plutôt favorable 2

J'y suis plutôt défavorable 3

J'y suis tout à fait défavorable 4

Je ne sais pas 99

Q18I

À quel point êtes-vous favorable ou défavorable à chacune de ces mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu au Canada?

Exiger des vendeurs d'armes à feu sans restriction qu'ils confirment la validité de tout permis d'achat auprès du gouvernement

J'y suis tout à fait favorable 1

J'y suis plutôt favorable 2

J'y suis plutôt défavorable 3

J'y suis tout à fait défavorable 4

Je ne sais pas 99

Q18J

À quel point êtes-vous favorable ou défavorable à chacune de ces mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu au Canada?

Imposer des restrictions sur la vente, sur l'achat et sur le transfert de fusils à air comprimé

J'y suis tout à fait favorable 1

J'y suis plutôt favorable 2

J'y suis plutôt défavorable 3

J'y suis tout à fait défavorable 4

Je ne sais pas 99

Q18K

À quel point êtes-vous favorable ou défavorable à chacune de ces mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu au Canada?

Adopter une loi « drapeau rouge » qui permettrait à n'importe qui d'envoyer une demande aux tribunaux pour confisquer immédiatement les armes à feu à toute personne qui constitue un danger pour elle-même ou pour autrui

J'y suis tout à fait favorable 1

J'y suis plutôt favorable 2

J'y suis plutôt défavorable 3

J'y suis tout à fait défavorable 4

Je ne sais pas 99

Q18L

À quel point êtes-vous favorable ou défavorable à chacune de ces mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu au Canada?

Adopter une loi « drapeau jaune » qui permettrait à un contrôleur des armes à feu de suspendre temporairement le permis de toute personne qui constitue un danger pour elle-même ou pour autrui

J'y suis tout à fait favorable 1

J'y suis plutôt favorable 2

J'y suis plutôt défavorable 3

J'y suis tout à fait défavorable 4

Je ne sais pas 99

Q19A

Dans quelle mesure pensez-vous que la possession personnelle des armes à feu suivantes devrait être légale ou illégale?

Carabines et fusils de chasse à mécanisme manuel (p. ex., à pompe, à bascule)

Illégale dans tous les cas 1

Illégale dans la plupart des cas 2

Légale dans la plupart des cas 3

Légale dans tous les cas 4

Je ne sais pas 99

Q19B

Dans quelle mesure pensez-vous que la possession personnelle des armes à feu suivantes devrait être légale ou illégale?

Carabines et fusils de chasse à mécanisme semi-automatique

Illégale dans tous les cas 1

Illégale dans la plupart des cas 2

Légale dans la plupart des cas 3

Légale dans tous les cas 4

Je ne sais pas 99

Q19C

Dans quelle mesure pensez-vous que la possession personnelle des armes à feu suivantes devrait être légale ou illégale?

Revolvers

Illégale dans tous les cas 1

Illégale dans la plupart des cas 2

Légale dans la plupart des cas 3

Légale dans tous les cas 4

Je ne sais pas 99

Q19D

Dans quelle mesure pensez-vous que la possession personnelle des armes à feu suivantes devrait être légale ou illégale?

Armes de poing semi-automatiques

Illégale dans tous les cas 1

Illégale dans la plupart des cas 2

Légale dans la plupart des cas 3

Légale dans tous les cas 4

Je ne sais pas 99

Q19E

Dans quelle mesure pensez-vous que la possession personnelle des armes à feu suivantes devrait être légale ou illégale?

Pistolets à air comprimé (p. ex., pistolet à air comprimé, armes à plomb, armes à balles BB)

Illégale dans tous les cas 1

Illégale dans la plupart des cas 2

Légale dans la plupart des cas 3

Légale dans tous les cas 4

Je ne sais pas 99

Q20

L'usage sécuritaire des armes à feu et la violence par les armes à feu ont des répercussions sur les gens et sur les collectivités du Canada. Qu'une arme à feu soit déchargée ou utilisée pour menacer, elle peut avoir des répercussions importantes sur les gens et sur les collectivités. Les personnes peuvent être directement touchées en tant que victimes ou en tant qu'amis, membres de la famille ou membres de la collectivité de victimes. Cette section se concentre sur les domaines où vous pouvez voir les répercussions de la violence par les armes à feu dans le cadre votre travail auprès de populations vulnérables.

Avez-vous déjà interagi ou travaillé (à titre rémunéré ou bénévole) avec des victimes de violence par les armes à feu ou avec un proche parent, un ami ou un membre de la collectivité d'une victime?

Oui, j'ai interagi ou travaillé avec des victimes de violence par les armes à feu ou avec leur famille ou amis 1

Non, je n'ai jamais interagi ni travaillé avec des victimes de violence par les armes à feu ou avec leurs amis ou des membres de leur famille 2

Je ne sais pas 99

Q21

À quelle fréquence interagissez-vous ou travaillez-vous avec des victimes de violence par les armes à feu ou avec un proche parent, un ami ou un membre de la collectivité d'une victime dans le cadre de votre travail?

Souvent 1

Parfois 2

Rarement 3

Jamais 4

Je ne sais pas 99

Q22

Quelle proportion de votre travail est axée sur le travail auprès de victimes de violence par les armes à feu et de leurs amis, familles ou membres de leur collectivité?

La totalité de mon travail 1

La plupart de mon travail 2

Une partie de mon travail 3

Une petite partie de mon travail 4

Aucune partie de mon travail 5

Je ne sais pas 99

Q23 [1,2]

Quelles sont les principales sources de violence par les armes à feu dont vous êtes témoin dans le cadre de votre travail? Est-ce...?

Choisir deux réponses

la violence liée aux gangs ou le crime organisé 1

les activités criminelles (p. ex., introductions par effraction, vol qualifié, etc.) 2

la violence conjugale ou la violence fondée sur le sexe 3

le suicide, la santé mentale ou l'automutilation 4

les décès ou préjudices accidentels 5

Autre, veuillez préciser : 77

Je ne sais pas 99

Q24

Le gouvernement du Canada propose un nouveau projet de loi « drapeau rouge » et « drapeau jaune » qui permettrait à n'importe qui d'envoyer une demande aux tribunaux pour confisquer immédiatement les armes à feu à toute personne qui constitue un danger pour elle-même ou pour autrui (loi « drapeau rouge ») ou qui permettrait à un contrôleur des armes à feu de suspendre temporairement le permis de toute personne qui constitue un danger pour elle-même ou pour autrui (loi « drapeau jaune »). Utiliseriez-vous les lois « drapeau rouge » et « drapeau jaune » comme soutien dans le cadre de votre travail auprès de populations vulnérables pour lesquelles vous avez des préoccupations en matière de sécurité liées aux armes à feu?

Oui, les lois « drapeau rouge » et « drapeau jaune » m'aideraient dans mon travail 1

Non, les lois « drapeau rouge » et « drapeau jaune » ne m'aideraient pas dans mon travail 2

Je ne sais pas 99

Q25

À votre avis, à quel point les lois « drapeau rouge » et « drapeau jaune » seraient-elles efficaces pour protéger les victimes ou les victimes potentielles de violence par les armes à feu?

Très efficaces 1

Efficaces 2

Assez efficaces 3

Pas très efficaces 4

Pas du tout efficaces 5

Je ne sais pas 99

Q26 [1,11]

Où iriez-vous pour obtenir des ressources visant à apporter du soutien aux victimes de violence par les armes à feu et leurs amis, membres de la famille ou membres de leur collectivité?

Gouvernement fédéral 1

Gouvernement provincial 2

Administration municipale 3

Organismes à but non lucratif (réseaux de soutien aux victimes, Croix-Rouge, etc.) 4

Programmes de formation et perfectionnement professionnel (propres à votre domaine) 5

Formation en milieu de travail (santé et sécurité au travail, santé mentale, RH, etc.) 6

Éducation (niveau universitaire, collégial, etc.) 7

Collègues de travail ou direction 8

Autre, veuillez préciser : 77

Je ne sais pas 99

QEDUC

 Pour terminer, nous n'avons que quelques questions vous concernant à des fins statistiques uniquement. Soyez assuré que vos réponses demeureront entièrement confidentielles.

Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez atteint?

Moins que le diplôme d'études secondaires ou l'équivalent/je suis encore à l'école secondaire 1

Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent 2

Certificat ou diplôme professionnel (formation d'apprenti, institut technique, école de métiers, école de formation professionnelle) 3

Certificat ou diplôme collégial ou non universitaire (autre qu'un certificat ou diplôme d'une école de métiers) 4

Diplôme universitaire (premier cycle) 5

Diplôme universitaire (études supérieures ou professionnelles) 6

Je préfère ne pas répondre 99

QBORN

 Êtes-vous né(e) au Canada ou dans un autre pays?

Au Canada 1

Autre pays, Veuillez préciser : 77

Préfère ne pas répondre 99

QETHN [1,2]

 Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux votre origine ethnique ou votre nationalité?

Choisissez deux réponses au maximum :

Îles britanniques (Anglais, Écossais, Irlandais, Gallois) 1

Français 2

Autres Européens (Allemand, Italien, Ukrainien, Polonais, Néerlandais, etc.) 3

Autochtones, Premières Nations, Métis, Inuits 4

Chinois 5

Autres pays d'Asie de l'Est ou du Sud-est (Japonais, Coréen, Vietnamien, Philippin, etc.) 6

Asiatique du sud (Pakistanais, Sri-lankais, Afghan, Bangladais, etc.) 7

Africain 8

Latino-Américain 9

Asiatique du Moyen-Orient ou de l'Asie occidentale (Iranien, Turc, etc.) 10

Antillais 11

Autre, Veuillez préciser : 77

Préfère ne pas répondre 99

QINC

 Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux la somme des revenus de votre foyer, incluant les revenus de toutes les personnes de votre foyer, avant impôts?

Veuillez sélectionner une seule réponse:

Moins de 20 000 $ 1

De 20 000 $ à un peu moins de 40 000 $ 2

De 40 000 $ à un peu moins de 60 000 $ 3

De 60 000 $ à un peu moins de 80 000 $ 4

De 80 000 $ à un peu moins de 100 000 $ 5

De 100 000 $ à un peu moins de 150 000 $ 6

150 000 $ et plus 7

Préfère ne pas répondre 99

THNK

Merci d'avoir pris la peine de répondre à notre sondage. Nous vous en sommes très reconnaissants.

THNK2

Malheureusement, vos réponses indiquent que vous n'êtes pas admissible au sondage. Merci de nous avoir accordé de votre temps!

1. 8 % de l’échantillon global. [↑](#footnote-ref-2)
2. Les huit mesures comprennent l’interdiction de la vente ou du transfert de chargeurs pouvant contenir plus que le nombre légal de balles; l’obligation pour les entreprises de tenir des registres d’inventaire et de vente d’armes à feu sans restriction à des fins commerciales; l’obligation pour les vendeurs d’armes à feu sans restriction de valider le permis des acheteurs auprès du gouvernement; la loi « drapeau jaune » permettant à un contrôleur des armes à feu de suspendre temporairement des permis; la loi « drapeau rouge » permettant à quiconque de faire une demande au tribunal pour retirer immédiatement des armes à feu à une personne; l’élargissement des vérifications des antécédents pour inclure l’ensemble de l’historique des demandeurs de permis d’armes à feu; l’interdiction des armes à feu de type arme d’assaut; les restrictions sur la vente, l’achat et le transfert des armes de poing. [↑](#footnote-ref-3)
3. Dans la mesure du possible, un test du chi carré et un test T standard ont été mis en application. Les différences notées étaient importantes à une proportion de 95 pour cent. [↑](#footnote-ref-4)
4. Les segments représentant 4 % ou moins des répondants apparaissent dans le graphique, bien que le pourcentage ne soit pas indiqué. [↑](#footnote-ref-5)
5. Les segments représentant 4 % ou moins des répondants apparaissent dans le graphique, bien que le pourcentage ne soit pas indiqué. [↑](#footnote-ref-6)
6. Les pourcentages individuels sont arrondis au nombre entier le plus proche. Les nombres groupés s’appuient sur des pourcentages réels et peuvent donc être imprécis de 1 %. [↑](#footnote-ref-7)
7. Ajouté à la suite du codage des réponses ouvertes (c.-à-d. Autre raison – Veuillez préciser) [↑](#footnote-ref-8)
8. Comme indiqué dans la note aux lecteurs, certains totaux de pourcentages pour deux réponses peuvent ne pas sembler corrects en raison de l’arrondissement. [↑](#footnote-ref-9)